



SETTIMANALE
 SETTIMANALE
 SETTIMANALE
 D'INFORMATION
 D'INFORMATION

CFA UNIVERSITAIRE

LE CHOIX DE L'EXCELLENCE

INTERVIEW DE
 CHRISTOPHE STORAÏ
 P5 À 7

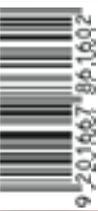
Photo Timothy Leoncini

1,60€



CROIX ROUGE - DAVID FRAU
**LE BARREUR CHANGE,
 PAS LE CAP**
 P20

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINION P4
 XYLELLA P8 • JACQUES FUSINA P10
 BRÈVES P22 • EUROPE P24
 SÉLECTION SORTIES P26
 ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

KEVIN-AUGUSTIN, VOUS NOUS CONFIRMEZ
QUE CE LÉGER INCIDENT NE FAIT COURIR
AUCUN RISQUE AUX POPULATIONS ?

C'EST QUAND MÊME PARFOIS
UN VRAI MÉTIER DE CON



SOMMAIRE

OPINION

P4

INTERVIEW **CHRISTOPHE STORAÏ**

P5

XYLELLA **ET MAINTENANT?**

P8

CULTURE **LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA**

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

CROIX ROUGE **LE BARREUR CHANGE, PAS LE CAP**

P20



EN BREF ET EN CHIFFRES

P22

EUROPE

P24

SÉLECTION DE SORTIES

P26

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>
<https://twitter.com/lcnactu>

INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité
que nous assurons pour les annonces
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que
c'est désormais

le mardi avant 16 heures impératives

que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions
avec devis préalables ou conditions particulières...

Pour joindre Albert Tapiero

au service annonces judiciaires et légales

tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr

et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité

tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicpress-editions.fr

A Corsica tomba

«**A** nu tombu un cristianu, u giornale a dice». Ssi pochi parolli d'una canzona di u gruppu I Muvrini ci voltani in capu, troppu suventi. A simana passata, hè un ghjovanu militanti nazionalistu bè cunnisciutu di 36 anni, Massimo Susini, chì hè cascatu sottu à i balli assassini, in Carghjese. L'inchiesta aparta da a pricura d'Aiacciu ùn hà ancu parmissu di sapenni di più nant'à u carattaru di ssa malfatta. Causa parsunali? Affari cummirciali? Attu maffiosu? Assassiniu puliticu o liatu à l'impegnu assuciativu di a vittima à prò di l'ambienti? Una mansa di dumandi fermari posti. Sò stati numarosi i parsunalità pulitichi, i membri di a sucità civili ma dinò l'anonymi ad avè vulsutu renda umaghju, nant'à i reti suciali frà altru, à u ghjovanu allivadori è pruprietariu d'una pagliotta, omu di valori è patriottu sinceru. Ma dopu a tristezza, sò spuntati l'incumprioni è a zerga. Omu ùn si pò impidisci di pinsà à l'ambienti assai pessimu è torbu di a Corsica attuali; ssi lochi binidetti da i Dii, induva a pupulazioni campa, dipoi calchi tempu, cù un pesu tamantu. Malgradu u cuntestu puliticu novu iniziatu guasgi quattru anni è u ventu di spiranza chì suffiava dipoi tandu, a pittura diventa di più in più fosca. I cumpurtamenti maffiosi di prima vista, chì pariani abbastanza in rinculu, ani ritrovu un fiatu scemu inde l'impunità a più tutali. U soldu hè sempre un bruttu patronu, mentri chì di più in più parsoni straziani pà campà d'una manera abbastanza degna. S'ellu pari un imbuleghju scemu d'elementi senza raportu trà d'elli, u fattu si stà chì, senza cascà inde u lamentu perpetuali, a Corsica vada di più in più mali. Ed hè cumplicatu di veda spuntà appena di lumi à mezu à ssu tunnellu chì ci pari senza fini. Lampà sempre a petra nant'à l'unu è l'altru, ch'ellu sighi u Statu francesi o a maghjuria eletta, è chjamà, à più pudè, à a nascita d'una demucrazia vera, ùn pudarà cambià nulla. Una sola dumanda ci veni in menti: hè o ùn hè fatalità? ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95
 Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 Annonces légales Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION 21, Cours Napoléon • BP 30059 • 20176 AJACCIO Cedex 1
 Tél. 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

*Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0324 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR • Fondateur Louis Rioni •



Je(u) de cartes

À quelques mois des élections municipales force est de constater que le jeu de l'apaisement joué par le gouvernement ne semble pas suffire à calmer et réunifier l'unité d'un pays économiquement et socialement bien fragilisé. L'exécutif préférant jouer la carte de la prudence propose concertations et consultations à tout-va, seule tactique semble-t-il pour couper court à tout débordement.

Mais plus généralement que dire de ce jeu politique où les mêmes cartes sont sans cesse rebattues et où les joueurs remettent en cause des règles pourtant connues de tous et acceptées au préalable ?

Comment expliquer par exemple cette nouvelle règle du jeu que certains aimeraient modifier à l'annonce d'un verdict qui condamne un homme à de la prison ferme et lui interdit de briguer un nouveau mandat ? Jouer avec l'argent voire tricher en mettant quelques billets dans sa poche est un risque que certains d'entre nous avons pris au Monopoly pour mieux avancer dans la partie et la gagner. Mais nous savons aussi que jouer à ce jeu dans la vraie vie peut conduire un simple quidam ou un personnage public directement en prison sans passer par la case chance.

Et que dire quand la règle de la bataille (municipale), qui stipule que seul le donneur est censé distribuer l'intégralité des cartes, est peu ou plus respectée ? Si ce n'est que ce jeu de cartes se transforme soit en poker menteur car il n'y a plus de donneur reconnu, soit en solitaire même si, aberration, les joueurs sont de plus en plus nombreux ou plus inquiétant en gin rami puisque les plus stratèges d'entre eux n'hésitent pas à piocher quelques alliances de circonstance.

Qui seront les gagnants en mars 2020 ? À ce jour impossible de le savoir même en jouant au tarot divinatoire. Seul constat, toujours aucun signe d'une carte du tendre afin d'emprunter sereinement le chemin qui doit nous mener de l'ancien au nouveau monde. ■ **Dominique PIETRI**

HUMOUR

IL FALLAIT LE DIRE

Dans la nuit du 17 au 18 septembre, la gendarmerie est intervenue après des appels rapportant des tirs sur les hauteurs de Santa Giulia à Porto-Vecchio. D'après **Eric Bouillard**, procureur de la république à Ajaccio, on aurait relevé sur une villa «une trentaine d'impacts d'arme lourde, d'arme de guerre».

Bien que fort impressionnante, cette affirmation laisse le public dans une ignorance cruelle. A-t-on utilisé une mitrailleuse, un mortier ou un canon de 105 ? Car c'est cela, une arme lourde, en aucun cas un fusil d'assaut ou une arme d'épaule de gros calibre. On aurait pourtant pu supposer que les catégories d'armes et la précision ne posaient aucun problème à un procureur. ■ **EP**

LES PIEDS DANS LE PLAT

EN LIBERTÉ

Durant l'année scolaire 1950-1951, les potaches du lycée Fesch s'étaient dotés d'un journal. Soucieux d'affirmer leur désir d'impertinence, ils avaient baptisé le périodique *Les pieds dans le plat*. Pour autant, ils ne franchirent jamais les bornes de la bienséance et le clou de leur irrévérence se manifesta par l'organisation d'un monôme, chahut bon enfant qui allait rester dans les annales du bahut. *Mediapart*, organe d'une toute autre dimension, semble tenir sa rubrique gastronomique en mettant avec constance et sans délicatesse ses pattes dans la vaisselle de Sèvres d'élus ayant pignon sur ruelles de la cour, pouvoir auto-légitimé et clinquant décadent des Sunset boulevards parisiens. Il tend ainsi à prouver, à grands renfort de gamelles et de casseroles agitées aux basques de politiciens plus ou moins en renom, que l'intrusion dans les souillards et arrières-cuisines de tables huppées peut révéler l'existence de pratiques peu ragoûtantes. Dernier exemple en date, M. Jean-Jacques Bridey. Député LREM du Val-de-Marne, il aurait perçu, selon *Mediapart*, double remboursements de certaines notes de frais de restaurant entre 2016 et 2017. Il était alors maire PS de Fresnes et président de la Société d'économie mixte de l'aménagement de Fresnes (Semaf). Il convient dans cette affaire, si toutefois affaire il y a, de respecter la présomption d'innocence. Cela va sans dire. Et mieux encore en le disant. Si vous en doutez, Sibeth et consorts, qui sortent ou rentrent en tous lieux et occasions, vous le confirmeront. Au demeurant, il existe toujours, simple ou alambiquée, une explication pour justifier une situation d'apparence ambiguë. Ainsi, de même que par *situs inversus totalis*, certains de nos concitoyens ont l'*appendix vermicularis* à gauche et le cœur à droite [aucune allusion politique !], M. Bridey, pourrait -pourquoi pas ?- être porteur d'un double tractus digestif. Si tel était le cas, la découverte d'un double remboursement de frais de papier toilette plaiderait définitivement en faveur de son innocence et serait d'un grand soulagement pour le juste, mis au banc de nage des concussionnaires. Mais revenons aux faits évoqués. Selon le média en ligne, cet élu aurait eu l'habitude, sorte de tic ou de Toc solidement ancré, de demander un doublon du ticket de restaurant pour ses justificatifs de frais. Un juge pointilleux autant qu'atrabilaire - il y en a - pourrait y voir on ne sait quelle préméditation. Aparté de peu de portée... D'ailleurs, M. Bridey ne nie pas tout. Il admet pour quelques cas, (30 pour *Mediapart*) une possibilité d'erreur dans sa comptabilité. Éventualité toujours plausible chez un être humain surchargé de responsabilités. On a cependant plus de mal à opiner du chef lorsqu'il s'offusque et déclare au *Parisien* : « On ne va pas en faire un fromage... » Shocking ! Ou, pour parler Franc : Jean-Jacques pousse le bouchon un peu loin ! Il serait tout de même question de 4 807 € payés par la Semaf ; de 717 € pour deux personnes. Lors d'un repas de travail. Vraisemblablement. Une séance studieuse au restaurant de l'hôtel Park Hyatt en juillet 2017. On n'en évoque pas moins un plateau de fromages de vache, brebis ou chèvre, digne d'entrer au Guinness book. De quoi régaler tous les sans-dents d'une barre HLM et les rats qui y cohabitent. Il convient de dire que l'actuel député serait prêt à rembourser le trop-perçu. Y aura-t-il paiement d'amendes et de dommages et intérêts ? Laissons à la Justice le temps d'agir sereinement et souhaitons que M. Bridey, lavé en toute logique de tout soupçon, puisse, quelle que soit son étiquette, se représenter demain, face à ses électeurs, vêtu de probité candide et de lin blanc. ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

CHRISTOPHE STORAÏ: LE CHOIX DE L'EXCELLENCE

Enseignant chercheur, maître de conférences en économie, directeur de l'Institut universitaire de technologie de Corse entre 2003 et 2008, dans lequel il a mis l'accent sur l'alternance, Christophe Storaï a pris en 2009 la direction du CFA Universitaire alors nouvellement créé. Sa ligne directrice: l'excellence.

Propos recueillis par Christophe GUIDICELLI



« Vous avez la chance d'être payé pour être formé, cela peut inciter à passer par le dispositif. »

Le Centre de formation des apprentis de l'Université de Corse, le CFA universitaire, est créé en 2009. Dix ans plus tard, quel bilan faites-vous ?

Je suis plus sur le qualitatif, mais les chiffres sont importants. En 10 ans, 3000 étudiants ont été diplômés par la voie de l'apprentissage ou de l'alternance. On a commencé en 2009 avec une centaine d'étudiants, aujourd'hui on en est à 400. J'ai toujours pensé qu'on ne pouvait pas aller au delà de 300, en raison des effectifs de l'université. Les effectifs sont croissants, les formations aussi, 39 aujourd'hui. Le taux de réussite a augmenté lui aussi, alors qu'on aurait pu penser le contraire. Aujourd'hui, ce taux de réussite est de 95%.

Les études en alternance et « passerelle vers l'emploi » comme l'annonce le slogan du CFA vont de pair. Aujourd'hui, quel est le taux d'insertion des étudiants du CFA Universitaire ?

Sur les 10 ans, le taux d'insertion moyen est de 80% quasiment avant la fin du diplôme. Aujourd'hui, on est dans une situation où l'on dit aux employeurs de ne pas casser les contrats pour faire des CDI, qu'il faut laisser la diplomation suivre son cours. Les majors de promotion sont des alternants. Le slogan du CFA universitaire est : « l'alternance à l'université, voie de l'excellence et passerelle vers l'emploi ». Ce n'est pas un slogan pour faire beau.

Le nombre d'étudiants en alternance est en augmentation en France (458000 au total en 2019), c'est également le cas à l'Université de Corse ?

L'augmentation est liée à l'attractivité du dispositif. Je n'en fais pas du tout un objectif quantitatif, c'est l'insertion qui m'intéresse. Je préfère avoir 300 étudiants et qu'ils soient insérés, plutôt qu'il y en ait 500 et qu'il n'y ait que 40% de taux d'insertion. Mes collègues de l'enseignement supérieur qui gèrent des CFA sur le continent n'ont pas ces taux d'insertion. Ils ont beaucoup d'apprentis, qui sont liés à des grandes entreprises qui ont l'obligation d'avoir des alternants. Il n'y a pas forcément d'embauche à la fin. On travaille nous aussi avec des grosses entreprises mais aussi avec des plus petites qui ont besoin de se structurer.

Qu'est-ce qui attire les étudiants vers les formations en alternance ?

La liberté de choisir. Dans un premier temps, de pouvoir faire un cursus complet en alternance. Le diplôme, c'est le même, mais on accumule deux ans d'expériences professionnelles. Un étudiant, quand il signe son contrat d'apprentissage, il n'est pas meilleur qu'un étudiant clas-

sique, mais dans 75% des cas, il est major de sa promotion. La possibilité, aussi, d'avoir un emploi attire également : 80% à l'issue du dernier diplôme mais aussi les opportunités de se constituer un réseau.

L'alternance est-elle devenue un passage obligatoire pour les étudiants selon vous ?

Je ne sais pas si c'est un passage obligatoire, mais en tout cas c'est une opportunité qui les sécurise. Il y a des inconvénients, comme suivre une formation théorique lourde et la formation en entreprise. Mais vous avez la chance d'être payé pour être formé, cela peut inciter à passer par le dispositif. Ce qui fait vraiment la force du résultat, c'est que ce n'est pas une obligation. Les étudiants qui viennent sont motivés. On restera toujours sur une sélection sur le niveau.

C'est important de sélectionner les étudiants ?

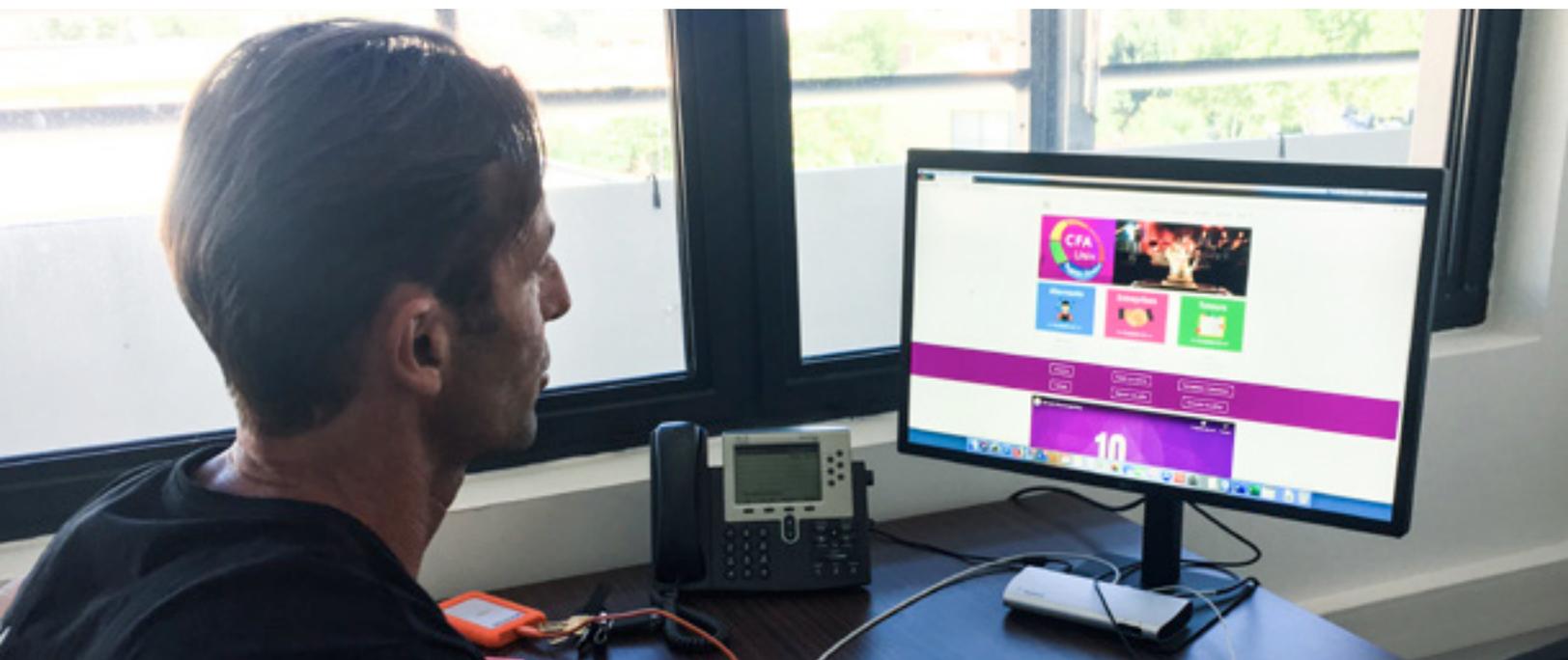
Je n'hésite pas à parler de sélection. L'idée, ce n'est pas de dire « toi tu es bon, toi tu es mauvais ». L'idée, dans le choix, c'est de préparer l'étudiant à la bonne formation pour qu'il s'insère. Pour ça, il faut des formations avec nombreux *clausus*. C'est ce qui fait le gage de la réussite. De toute façon, on ne peut pas avoir une formation généraliste avec 100 ou 200 étudiants, comment voulez-vous les encadrer ?

Selon vous, sommes-nous dans une société qui a besoin de se retrouver dans plus de pratique que de théorie ?

Ce qui fait la force d'un territoire, c'est l'économie de la compétence. La compétence, c'est la connaissance adaptée au terrain. Construisons une économie de la compétence. Le stage, la formation professionnelle, l'alternance, c'est comme cela qu'on augmente le niveau de développement d'un territoire. Si la Corse veut être autonome, pas simplement financièrement et politiquement, c'est aussi par le fait qu'elle est capable de générer sa ressource humaine et sa qualification. Aujourd'hui, on a la capacité de pouvoir former en interne notre force de travail.

Actuellement, quelles sont les formations proposées par le CFA universitaire ?

On a 6 domaines. Ceux du management, du commerce, de l'environnement, de l'industrie, l'info-com et du droit, qui vont du diplôme universitaire au niveau master. Le nouveau diplôme en alternance qui apparaît cette année est dans le domaine de la santé, à cheval sur le management. Il forme à l'encadrement des personnes en situation de handicap.



« Les chiffres de l'apprentissage en France ont augmenté grâce à l'enseignement supérieur et diminué dans l'infra-bac. »

Comment l'offre de formation est-elle décidée?

La logique de l'apprentissage est une logique d'opportunité pour les étudiants. On se fixe sur la carte de formation proposée par l'université et on se pose la question de savoir comment une formation initiale peut être ouverte en alternance. Pour ça, il faut des besoins des entreprises, des étudiants intéressés par l'alternance, et une équipe pédagogique. Ce sont les trois règles pour ouvrir un apprentissage, ce n'est pas seulement «on décide de», c'est tout un dispositif qui doit être mis en œuvre.

L'offre se construit aussi en adéquation avec le besoin en ressources humaines des entreprises?

On va pouvoir le faire à partir de maintenant. Auparavant, les régions soutenaient les CFA sur la base d'une offre de formation qui correspondait à des diplômes validés par le ministère. Aujourd'hui, avec la réforme, les choses changent et on pourra faire du sur-mesure à partir du moment où les Opérateurs de compétences, les Opcv, soutiennent et financent le coût des formations puisque nous n'avons plus de taxe d'apprentissage, ni de subventions régionales.

De quelle manière la réforme de l'apprentissage, «la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel» va-t-elle modifier le mode de financement des CFA?

Avant la réforme, il s'agissait d'un mode de financement par les régions à travers des subventions d'activités qui étaient liés au nombre de contrats. Tout cela va disparaître. La loi décentralise la gouvernance de l'alternance auprès de France Compétence. Il va falloir avoir des interlocuteurs dans les branches professionnelles. Cela génère un flou artistique sur les procédures de financement. Comment va-t-on avoir les financements, à quel rythme? J'ai une inquiétude sur le mode opératoire. Je ne suis pas en mesure de dire si la nouvelle réforme va créer des problèmes strictement sur l'apprentissage. Sans doute, mais elle ouvre beaucoup sur la formation continue dans laquelle on va être.

Avec cette réforme, le financement se fera «à la tête d'étudiant».

Ne craignez-vous pas une course entre les CFA pour en attirer toujours plus?

Chez nous, en Corse, les CFA sont complémentaires. Chacun a sa carte à jouer. On nous prédisait la catastrophe, en disant que si l'université créait son CFA, elle allait cannibaliser les potentialités des chambres

de commerce. Au contraire, la loi va forcer, ce que nous essayons de développer à travers le groupement d'intérêt public, à lier formation professionnelle et formation en alternance. La loi va dans le sens de l'individualisation des parcours et les centres de formation y sont prêts. La loi peut générer cette tentation-là, mais ce serait mortifère pour tout le monde.

Vous évoquez la formation professionnelle. Le CFA universitaire a-t-il vocation à former les salariés?

C'est la vocation du CFA d'aller vers cette dimension. Il faut agréger la notion de compétence aux étudiants et aux salariés pour que l'impact sur le territoire soit double. Par exemple, les banques nous demandent de travailler sur des modules spécifiques, pour des salariés qui sont conseillers clientèle afin de les former sur de la gestion de patrimoine. Les entreprises ont également un besoin important dans l'encadrement. Du coup, cette réforme qui est néfaste pour l'apprentissage ouvre la voie à la formation continue. C'est pour cela qu'elle est binaire, cette réforme

La réforme permet également aux entreprises de créer leurs propres CFA. Les CFA actuels pourraient-ils perdre certaines formations?

C'est un risque, mais un centre de formation se gère avec de la ressource intellectuelle et pédagogique. Jusqu'à preuve du contraire, les liens avec les grosses entreprises sont toujours les mêmes.

Comment voyez-vous l'avenir de l'apprentissage?

Avec ce que propose la réforme, je le verrais dans un avenir très noir. La loi discrédite les centres de formation de l'enseignement supérieur. Elle enlève toutes les aides aux entreprises qui proposent des contrats à l'enseignement supérieur pour les circonscrire dans l'infra-bac, afin de faire du nombre. Les chiffres de l'apprentissage en France ont augmenté grâce à l'enseignement supérieur et diminué dans l'infra-bac. Dans le supérieur, on a 4% de rupture de contrat, contre 40% dans l'infra-bac. Si vous êtes chef d'entreprise, vous n'allez pas signer un contrat avec un élève jeune, qui va vous claquer dans les mains. Il y a beaucoup d'aides, mais dans 40% des cas il y a des échecs, donc les chefs d'entreprises vont rester dans l'enseignement supérieur. Là où les technocrates se trompent, c'est que ça ne va pas inciter les entreprises à signer des CAP. Le risque de la réforme, c'est d'être mortifère. ■

ET MAINTENANT ?



Avec la confirmation, début septembre, d'une présence de la bactérie *Xylella fastidiosa* sur des oliviers d'ornement en Paca, l'inquiétude est montée d'un cran en Corse. Si l'heure est à la recherche d'un consensus entre les différents acteurs institutionnels et économiques, pour chercher comment préserver le territoire corse de nouvelles contaminations, reste à voir quels sont les outils disponibles. Et efficaces.

Les deux premiers cas officiellement avérés sur des oliviers en France mettent en évidence, à Antibes, la *Xylella fastidiosa multiplex*, dont la présence est attestée en Corse depuis 2015 mais pour laquelle, a précisé la préfecture de Corse « À ce jour, aucune analyse issue d'un prélèvement officiel et mettant en œuvre la méthode officielle n'a mis en évidence une contamination d'oliviers en Corse ». À Menton, en revanche, la sous-espèce détectée est la *Xylella fastidiosa pauca*, responsable du dépérissement de millions d'oliviers dans la région italienne des Pouilles.

Les résultats des analyses réalisées début 2018 par l'Inra d'Angers pour le compte du Syndicat interprofessionnel des oléiculteurs de Corse concluaient à la contamination de chênes verts, oléastres et myrtes, mais aussi d'oliviers d'ornement sur deux ronds-points de la périphérie d'Ajaccio. Ils ont toutefois été contredits par le laboratoire de la santé des végétaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), laboratoire national de référence. Et si des symptômes de dépérissement ont été constatés en Corse sur des oliviers et des oléastres, une mission lancée en 2018 à l'initiative du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a exclu une contamination par la *Xylella*. Les dépérissements, indique la préfecture de Corse, « seraient engen-

drés par une récurrence de stress hydriques intenses et durables entre 2014 et 2017, nécessitant d'engager sans délai des travaux sur l'adaptation des pratiques culturales de l'olivier au changement climatique ». Reste que la contamination avérée en Paca, d'un olivier par la sous-espèce *multiplex*, ne peut que conforter le Sidoc dans ses craintes : difficile d'espérer compter indéfiniment sur une quelconque exception corse, à supposer qu'une bactérie soit sensible à ce concept. A fortiori lorsque la *pauca* est désormais, très officiellement, dans l'équation.

Pour l'Anses, qui souligne que « la très grande majorité des souches de *Xylella fastidiosa* isolées en France appartiennent à la sous-espèce *multiplex* » et que « À ce jour, la situation n'est pas comparable à celle de l'Italie où la maladie est due à la propagation rapide d'une souche unique très agressive sur olivier » (NDR: la *pauca*), la contamination de certains végétaux, confirmée en Corse en 2015 puis en Paca en 2017 « serait due à plusieurs introductions différentes potentiellement antérieures à 2013 ».

Partant de là, deux écoles peuvent s'opposer. D'une part, ceux qui peuvent estimer que puisque la bactérie était déjà là plusieurs années avant sa détection en 2015, le mal est fait et que chercher à limiter drastiquement l'entrée de plants en Corse n'aura pour effet que de pénaliser les pépiniéristes et professionnels du pay-



Philippe Meynier



Joseph Colombani

sage insulaires. D'autre part, ceux qui considèrent que si la multiplex, quoiqu'elle ait pu être introduite en Corse avant 2013, n'y a été détectée qu'en 2015, nous ne sommes peut-être pas au bout de nos surprises; et pour qui, surtout, il importe de ne pas aggraver la situation. Ainsi, pour Sandrine Marfisi, présidente du Sidoc, qui déplore que «l'arrêté Mirmand, qui était un bon outil» ait été, au fil des dérogations, vidé de sa substance, «l'objectif est de faire en sorte qu'une nouvelle souche n'entre pas! Et il faut prendre des décisions maintenant! Pas dans un an ou dans deux ans». Une position exprimée le 16 septembre dernier, lors d'une réunion organisée à Corte par la présidence de l'Exécutif de Corse et les présidents de l'Office de l'environnement et l'Office de développement agricole et rural de Corse. Représentants des organismes consulaires et des professions concernées par «la problématique de la *Xylella fastidiosa*» y étaient conviés à se concerter quant aux mesures nécessaires à la protection du territoire insulaire. Avec, en premier lieu, la constitution d'une liste des spécimens d'espèces végétales à la fois non indigènes au territoire de la Corse et non cultivées, dont l'introduction pourrait être interdite. Elle serait fixée par le président du Conseil exécutif après avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Si la réunion se tenait à huis-clos, la presse étant invitée à patienter à l'extérieur de la salle en attendant l'issue des débats (qui se sont un peu prolongés), il serait plus qu'exagéré d'affirmer que rien n'a filtré de sa teneur. L'isolation phonique du local étant tout sauf un modèle du genre, il était le plus souvent difficile d'ignorer ce qui pouvait être dit. Même si faute d'avoir l'image avec le son, il n'était pas toujours possible de savoir qui disait quoi. On a par exemple pu entendre une représentante des pépiniéristes et professionnels du paysage (elle a décliné sa profession) souligner que les plants qui entraient en Corse destinés aux pépiniéristes étaient traçables et «traités»*; faire valoir – non sans raison – que l'accroissement de la production locale de plants nécessitait et du foncier et l'assurance de ne pas devoir face à des restrictions d'eau; et, cerise sur le gâteau, lancer un petit pavé dans la mare en affirmant savoir, de bonne source, que les dérogations pour l'entrée de plants bénéficiaient aussi à quelques très rares membres de la profession oléicole. Dont elle affirmait cela dit ignorer l'identité. Même les bonnes sources ont parfois un débit capricieux.

Une voix masculine s'est élevée pour dénoncer les ventes, par les grandes surfaces, de plants à la provenance plus qu'incertaine. Argument auquel a manifestement été sensible Joseph Colombani. «Notre position a toujours été de ne pas mettre la Corse sous cloche, expliquait le président de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse à l'issue de la réunion. Mais la présence avérée de la

*pauca si près de chez nous impose à la chambre d'évoluer dans sa position et de réfléchir à un niveau supplémentaire dans la protection. Sans tomber dans l'excès, il faut canaliser les choses beaucoup plus qu'elles ne l'étaient jusqu'à présent. Ça signifie plus de moyens pour favoriser la production locale de plants, plus de rigueur sur les entrées de plants et particulièrement sur ceux qui sont proposés en grande surface, qui n'offrent pas nécessairement des garanties de traçabilité. On ne peut pas se permettre de laisser commercialiser des plants qui peuvent venir de n'importe où et être par la suite plantés n'importe où en Corse». Dans l'ensemble, hormis quelques éclats de voix, pas de clash lors de cette réunion dont, rappelait le président de l'OEC, François Sargentini, le but était de répondre à une question assez simple: «Est-on, les uns et les autres, prêts à s'entendre sur une base minimum afin de créer une nouvelle situation, à partager une stratégie de proposition? Car si nous n'y parvenons pas, tous ceux qui sont autour de cette table seront perdants, à terme». Et de fait, les divers participants se sont dits prêts à se réunir sous peu pour avancer sur une réflexion commune. Reste à savoir ce qu'il est possible d'attendre de cette liste de spécimens d'espèces végétales fixée par le président de l'Exécutif en vue d'en interdire l'introduction. À en juger par les précisions qu'a déjà tenu à apporter la préfecture, ses effets risquent d'être limités: elle permet d'interdire l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes mais pas d'établir une liste composée de tous les végétaux potentiellement hôtes de la bactérie et ne pourrait donc «concerner que quelques espèces exotiques hôtes de *Xylella fastidiosa*, comme le caféier».*

Resterait alors à s'orienter vers la piste prônée par Philippe Meynier, chargé de mission auprès du président de l'Exécutif de Corse pour les questions ayant trait aux politiques sanitaires. C'est-à-dire «Co-construire, avec l'État, un dispositif qui n'existe pas et qui servirait les intérêts de la ferme Europe. Il est illusoire d'espérer des mesures spécifiques à la Corse. L'État ne nous donnera en aucun cas les moyens d'agir sur notre territoire. En revanche, il pourrait être favorable à la demande d'une notification à Bruxelles pour un dispositif propre aux îles méditerranéennes. Il ne s'agit pas, dans ce cadre, de faire de la Corse une terre d'expérimentation ou de mission, mais un poste avancé, ce qui nous permettrait de travailler avec d'autres acteurs, en débordant de l'actuel cadre franco-français. Dans une telle optique, on jouerait gagnant-gagnant sur tous les tableaux: la Corse pourrait se préserver tout en étant un acteur de la vigilance sanitaire dans les îles de Méditerranée et en Europe, et la France y gagnerait en termes d'image auprès de Bruxelles. Et, manifestement, l'État est prêt à entendre ce raisonnement-là». ■

Elisabeth MILLELURI

*Il n'existe cela dit, et c'est bien là le hic, aucun traitement contre la *Xylella*



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA



Portrait de René Char

Pierre Barat expose du 20 septembre au 6 octobre à la galerie Noir et Blanc et au Centre Vision Futura, à Bastia.

L'ATELIER DU PEINTRE

Dépasser les derniers virages de la sortie nord de Bastia pour prendre la route de San Martinu et arriver devant l'entrée de l'immeuble où réside le peintre. Horizon bleu absolu, éclatant et limpide, comme en connaissent souvent les ciels du Cap Corse entre deux coups de vent et un soleil brûlant d'été. Pierre Barat a établi son atelier au rez-de-chaussée où il disposait d'un garage : là sont ses dernières œuvres et d'autres un peu plus anciennes, organisées dans un sympathique désordre de travail et d'accueil. Il parle de ses inclinations naturelles, de ses apprentissages, de ses connaissances, de ses relations artistiques ou amicales, de sa nouvelle vie dans l'île succédant à ses années parisiennes, de ses occupations, de ses projets, tout cela simplement entre humbles silences et accents de belle sincérité. Reconnaître alors en lui des proximités nombreuses, nées de communes amitiés, de confidences, d'expériences similaires, de rapprochements tout autant générationnels qu'intellectuels : le goût de la lecture, de la poésie, de l'écriture, échangés durant une bonne heure en toute liberté et décontraction, entre sourires et connivences esquissées... Sa peinture, on ne saurait la classer d'emblée à vrai dire dans aucune école ni mouvement particulier, mais on peut en ressentir immédiatement les points forts, les tendances, les ancrages Pierre dessine remarquablement bien et c'est ce qui frappe aussitôt, ce coup de crayon efficace et léger à la fois, qui sait donner forme à des portraits familiers, habiller lestement une silhouette, laisser percer l'éclat vivant d'un regard. Cette même impression de construction magique lorsqu'une silhouette de statuaire de jardin public, tel personnage hautain né de la pierre, dresse sa personne au centre de la toile où l'attendent et l'entourent des éléments d'un décor qui semblent soudain le revêtir de leur force naturelle.

Ailleurs, des maisons, des rues, des campaniles de chez nous, tracés de leurs lignes parfaites dans un noir et blanc majestueux rehaussé par endroits d'un gris d'ardoise marié à l'harmonie des murs anciens.

Grandes toiles, plus loin, où l'éclat des fleurs ou des nuages, en courbes et masses élégantes, jouent de leurs possibles rébus pour qui veut s'y retrouver ou bien s'y perdre. Parfois c'est la terre de labour, couleur de glèbe seule, qui parle dans ses ocres sillons de champs campagnards. A côté d'énormes pierres érigées par des géants demeurent fichées dans des murs à peine ruinés et gagnés aujourd'hui de luxuriance végétale. Ici encore, un oiseau esseulé, chante dans le coin d'un tableau, se perche parfois dans un autre, indiquant à sa manière où notre œil doit se poser et s'adosser avant de laisser errer à plaisir son imagination interprétative. Car des symboles, il y en a toujours, cachés ou blottis plutôt, comme ces lignes de textes inscrites dans certains tableaux, serties tels les bijoux d'un écrin de peinture.

Pierre a connu très tôt, lors de sa formation artistique aux meilleures sources, le succès et la reconnaissance de ses pairs lorsqu'il fut primé à dix-huit ans à peine et obtint immédiatement l'attention des galeries. Accumuler par la suite et pour ainsi dire naturellement les expériences multiples des chemins d'une passion jamais démentie et toujours excitée par les résonances majeures de la poésie récitée. La peinture s'imposant alors comme une écriture toujours renaissante et fidèle à jamais, qu'on se remémore nuit après nuit, afin qu'elle renaisse au matin toujours plus riche de lendemains bénis des yeux. ■



N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2019 il a été constitué une SCI **dénommée:**

COUDY-LAGARDE

Siège social: village 20251 PANCHERACCA
Capital: 100 €

Objet: L'acquisition, la détention, la construction, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens immobiliers ; L'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers ; l'affectation de ces biens en garantie de tous engagements personnels des associés ; la gestion et le cas échéant, la vente de son patrimoine mobilier ou immobilier ; la mise à disposition à titre gratuit à l'un ou plusieurs de ses associés, à l'un ou plusieurs des usufruitiers des parts sociales, de tout bien dont la société pourrait être propriétaire ; et généralement toutes opérations civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous objets similaires ou connexes, et pouvant contribuer à son développement, à l'exclusion de toutes opérations susceptibles de faire perdre à la société son caractère civil.

Gérant : M. COUDYSER Michael 1 Bis Rue hellène andrée 78000 VERSAILLES
Cession des parts sociales : Cession libre entre associés, et au profit des descendants des associés. Cession soumise à agrément pour les tiers.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 11/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : CAUME

Siège : Lieu dit Pelave, 20167 AFA

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : Chaudronnerie, ferronnerie
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Eric ROCHER RUIZ - demeurant Lieu dit Pelave, 20167 AFA, né le 01/02/1985 à SABADELL, de nationalité espagnole

Directeur général : M. Nicolas, Pierre, Pierre-Adrien, Régis, Tristan, Bruno RAINETEAU - demeurant Lieu dit Pelave 20167 AFA, né le 19/07/1984 à CHÂLONS-SUR-MARNE de nationalité française

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 02/09/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORIOLIS ENERGIA

Siège social : Villa Paradisu, Avenue du Mont Thabor, AJACCIO (Corse)

Objet : Les conseils et études dans le domaine de la maîtrise de l'énergie : réalisation de diagnostic énergie, étude de faisabilité solaire ou autre énergie, diagnostic acoustique, audit énergétique, étude de faisabilité technico-économique, réalisation de bilan carbone et de bilan énergétique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Jacques, Valéry DANDRIEUX, demeurant Villa Paradisu,, Avenue du Mont Thabor, AJACCIO (Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO,

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Penta Di Casinca (Folelli) en date du 11-09-2019 de:

TERRA FDS. Forme: SASU . **Capital:** 1000 Euros. **Siège:** Route Royale, 20213 Penta Di Casinca (Folelli).

Durée: 10 ans. **Présidence:** Mme Geneviève Marie MORACCHINI POLIDORI, 8 Avenue Emmanuel Bridault 06000 Nice. **Objet:** Terrassement, travaux préparatoires. Aménagement paysager, plantations, soins et entretiens de parcs et jardins. Droit de vote et admission aux assemblées permis à chaque actionnaire. **RCS:** Bastia.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Le 11/09/2019 il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :

SOUFFLEUR D'AMBIANCE

FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1.000 euros

SIÈGE : 11 et 12 Les Hauts de Cappiccola, 20144 ZONZA

OBJET : Architecture d'intérieur, design d'espaces et aménagement d'environnement, décoration intérieure de locaux d'habitation, professionnels commerciaux et industriels; Design, création, fabrication, achat, vente de mobilier, d'objets de décoration, d'illustration, de bijoux et d'agencements sur mesure, à partir de tous matériaux et végétaux; Suivi de la mise en place des préconisations esthétiques et artistiques; Formation et rédaction de contenu éditorial dans le domaine de la décoration ; Maîtrise d'oeuvre
DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Mme Célia MARCOU, Résidence Morget, Appt 2, CAPU DI LECCI 20137 LECCI

IMMATRICULATION : RCS AJACCIO

Pour avis

N° 06



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 NICE CEDEX 1

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DÉNOMINATION : SCI GRAND LARGE

SIÈGE SOCIAL : BIGUGLIA (20620), ZAC de Campo Vallone, lot n° 5.

OBJET : L'acquisition par tous moyens de tous terrains à bâtir ou droits immobiliers ; toutes activités de lotisseur ; l'aménagement et la construction sur ces terrains ou droits immobiliers de tous immeubles de tous usages et destinations ; la vente de terrains ou la vente desdits immeubles construits, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions, avant ou après leur achèvement ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties relatives.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1.000 euros

APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 euros

GÉRANCE : Monsieur Philippe USCIATI - demeurant : Valle Longa, Piscia Rossa - 20167 AFA

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à toute autre personne qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : au RCS de BASTIA
Pour Avis

N° 07

DIVI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/09/2019 fait à Borgo il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière de construction vente

DENOMINATION : DIVI

SIÈGE SOCIAL : Chemin du Rustinchetto - Lieu Dit Cavone - 20290 BORGIO.

OBJET : La société a pour objet l'acquisition de terrains en vue de la construction et de la vente de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel.

Plus généralement toutes opérations financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré.

GÉRANCE : M. DI GIACINTO Lionel né le 25/09/1985 à BASTIA (2B) de nationalité Française, demeurant Chemin du Rustinchetto, Lieu-dit Cavone, 20290 BORGIO.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de BASTIA
Pour avis, la gérance

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/09/2019 il a été constitué une SASU **dénommée:**

ETP SPORT INVEST

Siège social : 63 Rue des Amandiers, Lotissement Santa Catalina 20290 BORGIO. **Capital :** 100€. **Objet :** Agent sportif, intermédiaire et apporteur d'affaires.

Président : M ESSOLA TCHAMBA Paul Herve, 63 Rue des amandiers Lotissement Santa Catalina 20290 BORGIO. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 30/06/2019 de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : DELICES CLUB

Forme sociale : SAS.

Siège social : Lieudit Porticcio- Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio.

Objet social : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, sandwiches.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation.

Capital : 725.000 €.

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou un mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque membre de l'Assemblée dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession des actions : les actions, y compris entre associés, ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote.

Président : BALDACCI Sébastien, demeurant Route du Fort, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio.

Immatriculation au RCS d'AJaccio.

Pour avis, Le Représentant légal

N° 10

F.I.F.M.

1 rue Notre Dame de Lourdes
20200 Bastia

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL, en cours d'immatriculation au R.C.S de BASTIA, **dénommée FIDMED CONSEILS**, au capital de 3.000 euros, ayant pour objet l'accompagnement, conseils, aide, soutien et assistance aux entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, entrepreneurs individuels, indépendants, quel que soit le secteur d'activité, dans diverses problématiques liées à la gestion quotidienne d'une entreprise. Le siège est fixé à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243] -Immeuble 1 Crocivii ; Monsieur Joseph GIA-COBBI, demeurant à CORTE [20250] -Casanova de Venaco- Lieu-dit Perone, est nommée Gérant.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu devant Maître MOREL d'ARLEUX Antoine, Notaire sis 15 rue des Saints Pères 75006 PARIS en date du 09/09/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ALEMINA

Forme : SCI

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Siège social : Santa Lucia Di Testa 20137 LECCI

Capital : 500,00 Euros

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Cession des parts : Clauses d'agrément
Gérance : Mr SOSO Tito demeurant 13 Morton Mews, LONDRES SW50TE [Royaume-Uni]

La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 29/08/2019, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI PASQUALINI
Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles
Siège social : Villa I Pinzoli - Route de Monticello - 20220 SANTA REPARATA DI BALAGNA
Capital : 1.000 €. **Durée :** 70 ans.
R.C.S : BASTIA
Gérant : Monsieur Fabien PASQUALINI demeurant Résidence Sainte Anne, Chemin d'Agliani à Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21 août 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : GARAGE BARTOLI
Capital social : 500 Euros
Objet social : Mécanique générale (entretien, réparation, maintenance de véhicules légers) ; carrosserie, tôlerie, peinture ; vente et fourniture de toutes pièces détachées de voitures neuves et occasions.
Siège social : Lotissement A Licciola Lieu-dit Chinchine, 20600 FURIANI
Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS
Président : Monsieur Frédéric BARTOLI demeurant Résidence Saint Joseph 2 - 20290 BORGIO, élu pour une durée indéterminée
Immatriculation : au RCS de BASTIA

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 19/08/2019 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : KALLISTE BAT
Forme : SAS
Capital : 100 euros
Siège social : Villa Françoise, Quartier de l'Annonciade, 20200 Bastia
Objet : Tous travaux de construction, de rénovation générale de bâtiments résidentiels et non résidentiels. Tous travaux de peinture et ceux sur tous supports.
Durée : 25 ans
Gérant : HERON Jean Luce demeurant Borée 97140 Capestière de Marie Galante.
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 01 septembre 2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
• FORME : société civile immobilière
• OBJET : - La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autre forme de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.
• DENOMINATION : ALZIA
• DUREE : 99 ANS à compter de son immatriculation
• SIEGE : Chez M SAVELLI VILLA N° 35 SANTA REPARATA DI BALAGNA 2020
• CAPITAL : 200€
• GERANT : SAVELLI JEAN -BAPTISTE.
• IMMATRICULATION : AU RCS DE BASTIA

Pour avis, le gérant

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 09/08/2019, il a été constitué une SCI
Dénomination : VAL-PHIL
Siège social : Vignola Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO
Capital : 1000 €
Activités principales : en France et à l'étranger : acquisition, gestion, location, vente à titre exceptionnel de tous biens immobiliers, la prise de participations dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de tous prêts
Durée : 99 ans
Gérant : M. AMOROS Jean-Pierre Vignola Route Des Sanguinaires 20000 AJACCIO et Mme AMOROS NÉE SILICANI Patricia Monique Vignola Route Des Sanguinaires 20000 PARIS
Cession de parts sociales : agrément de l'unanimité des associés pour toutes cessions à des tiers étrangers à la société
Immatriculation au RCS de AJACCIO

N° 17

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 BASTIA

Tel : 04. 95. 37. 64. 79

Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Suivant acte SSP en date du 16 septembre 2019, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : ROSE-MARIE IMMOBILIER
Forme : Société Civile Immobilière.
Siège : 13 Avenue Emile Sari 20200 Bastia
Capital : 1.000 € par apport en numéraire.
Objet : l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel. La location de ces biens immobiliers.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.
Gérant : Monsieur Fabien, Xavier, Ange-lot ANTONETTI demeurant 13 Avenue Emile Sari, 20200 BASTIA.
 Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL " TRAINING STATION "
Siège : Résidence u Palazzu - Route de Saint André - 20620 BIGUGLIA
Objet : Studio coaching individuel et en groupe
Durée : 99 années
Capital : 500 Euros
Gérant : Monsieur Jonathan DESEE demeurant Quartier Sampieru Corsu - Bât B - Appartement 429 - 20600 BASTIA
Immatriculation : RCS BASTIA

Pour Avis

POURSUITE ACTIVITE

N° 19

2D

Société à responsabilité limitée
 au capital de 2.000 euros
Siège social : Lotissement Bevinco 20620 BIGUGLIA
 539 205 575 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 06 août 2019, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social.

Pour avis, La Gérance

N° 20

BRASSERIE LES CALANCHES

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000 euros

Siège social : lot N°1, Michel Ange

lieu dit Baléone , 20167 AFA 809

995 095 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 26/08/2019, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président

N° 21

SARL JDTP

Capital 1000,00 euros

Ldt partine

20200 SANTA MARIA DI LOTA

RCS Bastia B 820 177 270

En application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, les associés réunis en AGE en date du 15/09/18, ont décidé de poursuivre l'activité de la société et de ne pas procéder à sa dissolution.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis

N° 22

CENTRE HABITAT

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 5 000 Euros

Siège social : Lieudit BAGLIONE

KMS 5 - SARROLA-CARCOPINO

20167 MEZZAVIA

R.C.S. : AJACCIO B 839 508 793

En application des dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des associés, dans une décision du 11 septembre 2019, n'a pas retenu la dissolution de la société.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis

AVIS**DE TRANSFORMATION**

N° 23

PANIGHI PANTALACCI

SARL transformée en SAS

Au capital de 7 622,45 euros

Siège social : Route du Vazzio,

Lieu dit Torricelli 20090 AJACCIO

384 632 030 RCS AJACCIO

AVIS**DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 15/09/2019, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Sigle : A.M.S.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Messieurs Jean Marc PANIGHI et Christian, Séraphin PANTALACCI, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

M. Jean Marc PANIGHI demeurant 6, Route d'Aspretto 20090 AJACCIO

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

M. Christian Séraphin PANTALACCI, demeurant Chemin de Balordo 20129 BASTELICACCIA

Pour avis, Le Président

MODIFICATION STATUTS

N° 24

BASE

Société par actions simplifiée

Au capital de 2 000 euros

Siège social : Analonga,

Route de l'Ospedale,

20137 PORTO VECCHIO

844 087 031 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juillet 2019 a : -pris acte de la démission de Melle Estelle Marie Françoise BROTONS de ses fonctions de directrice générale sans pourvoir à son remplacement, -nommé Melle Estelle Marie Françoise BROTONS, demeurant Route de Bonifacio, 20137 Porto Vecchio, en qualité de Présidente en remplacement de Mme Alexandra Simone Germaine SAULI, démissionnaire, -étendu l'objet social à toutes activités d'organisation d'événements familiaux, commerciaux, culturels et festifs, à compter du 25 juillet 2019, et a modifié en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Présidente

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES**Reçus MARDI avant 16 H 00**

MODIFICATION STATUTS

N° 25



Aux termes de l'AGE du 27/12/2018, de la société **A CASA DI PIETRA - SNC** au capital de 10.000€ - Siège social : 111 - T10 - 20145 SARI-SOLENZARA - 844 717 140 RCS AJACCIO - Il a été pris acte du retrait suite à cession de parts de Mme Danielle PREHAM, associée tenue indéfiniment et solidairement responsable. Modifications au RCS d'AJACCIO

N° 26

AGENCE IMMOBILIERE DU GOLFE

Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 euros
Siège social : "U Benista" Avenue
Georges Pompidou
20137 PORTO VECCHIO
393 781 414 RCS AJACCIO

Dans le prolongement de l'expiration des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, et aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 juin 2019, La société **A3A AUDIT**, domiciliée 65 avenue Jules Cantini, Tour Méditerranée 13006 MARSEILLE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour avis, Le Président

N° 27

ISULA PRO PIETROTTI

Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : RES PLEIN SUD
4 AVENUE PAUL GIACOBBI
20200 BASTIA
827869876 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 29 août 2019, l'associée unique a décidé :
- de remplacer à compter du 30 Août 2019 la dénomination sociale ISULA PRO PIETROTTI par PIETROTTI GESTION PRO et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 28

SOCIETE FROMAGERE CORSE

Société en nom collectif
au capital de 16.000 €
Siège social : Lieudit Micoria
Poretta Route de Pineto
20290 LUCCIANA
393 001 524 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 27 juin 2019, l'assemblée générale a pris acte de la **cessation des mandats** de la société INSTITUT FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE SAS "IFEC", com-mis-saire aux comptes titulaire et de M. Michel GALAINE, commissaire aux comptes suppléant, et décide de ne pas procéder à leurs remplacements. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

N° 29

LES GLACIERES D'AJACCIO

Société par actions simplifiée
Au capital de 250 040 euros
Siège social : Route d'Alata
20090 AJACCIO
304 605 447 RCS AJACCIO

Aux termes d'une AGE en date du 29.03.2019, les associés ont décidé de **nommer en qualité de commissaire aux comptes** :

- **titulaire** : André FONTANA, Centre Europa, route de l'Aéroport - 20290 LUCCIANA

- **suppléant** : Marc ROMEI, Résidence Alzo di Sole - Bât F - BP 594 20189 - Ajaccio Cedex 2

en remplacement respectivement des sociétés ADN MONT-BLANC et AUDIT ET FINANCE, dont les mandats sont arrivés à expiration.

Pour avis

N° 30

AVIS

La Directrice régionale des finances publiques, 2 av de la Grande Armée, BP410 20191 Ajaccio cedex, curatrice de la succession de M. PASQUALINI PATRICK décédé le 12/04/2011 à BASTIA [2B] a établi le **compte de la succession** qui sera adressé ultérieurement au TGI. Réf. 0200400276.

N° 31

CUCUNACCIO

Société civile immobilière
Au capital de 1.000 €
Siège : Chez M. Milleleri Jean-Paul
20146 SOTTA
851113795 RCS de AJACCIO

Par décision de l'AGE du 10/09/2019, il a été décidé de **changer la dénomination sociale** qui devient **CUCURACCIO**. Mention au RCS d'AJACCIO

N° 32

SAS INFINIE NATURE DECO VEGETAL

SAS au capital de 8300,00 Euros
LIEU DIT BRACALINA,
PARC D'ACTIVITE U SERENU,
20167 ALATA
799 341 672 R.C.S. Ajaccio
Sigle : INDV

Par décision en date du 13/09/2019 il a été décidé de **transférer le siège social** de la société au **1 AVENUE DU PRESIDENT KENNEDY, 20090 AJACCIO** à compter du 01/10/2019. **Autres modifications** : - il a été pris acte de **modifier l'objet social Nouvelle mention** : - Création d'objets de décoration, végétal ou minéral, activité de fleuriste, achat et vente de fleurs et Objets de décoration. -Salon de thé, bar, restauration. -Fabrication de plats cuisinés a emporté ou à consommer sur place. **Gérance** : Monsieur JULIEN JEAN SALVATORE PINNA ANFRIANI, demeurant RES LES COLLINES DU RICANTO BAT D2 , ROUTE DU VAZZIO, 20090 AJACCIO **Gérance** : Monsieur SYLVAIN LIONEL GERAY LEPRI, demeurant RES LES COLLINES DU RICANTO BAT D2, ROUTE DU VAZZIO, 20090 AJACCIO Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

N° 33

Suivant PV des décisions du Président du 24/07/2019 de la société **COFINEL**, SAS au capital de 151.500, dont le siège social est 8 résidence Garcin, quartier de la Gare, 20250 Corte, RCS Bastia n° 402 485 312, **il a été décidé de mettre fin aux fonctions du Directeur général** délégué Marie-Thérèse PAOLINI-MORACCHINI. RCS BASTIA

N° 34

LUCAS GUY SCI

Au capital de 45887,00 Euros
31 Route de Haguenau Marienthal,
67500 Haguenau 390140572
R.C.S. Strasbourg

Par décision en date du 03/09/2019 il a été décidé de **transférer le siège social** de la société au **58 Castello Rosso Le Rupione, 20166 PIETROSELLA** à compter du 03/09/2019. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : **Objet** : Propriété, administration exploitation par bail location d'immeuble **Durée** : 99 ans **Gérance** : Monsieur Rémy, Guy, Oswald KESSENHEIMER, demeurant 58 Castello Rosso Le Rupione, 20166 PIETROSELLA **Autres modifications** : - il a été pris acte de **modifier l'objet social Nouvelle mention** : Propriété, administration exploitation par bail location d'immeuble Propriété, administration exploitation par bail location de bateau à voile ou à moteur La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg

CHANGEMENT REGIME MATRIMONIAL

N° 35

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sophie THORON, Notaire Associée de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «Marina GAUCHET et Sophie THORON », titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 10, Boulevard Paoli, le 11 septembre 2019, a été reçu le **changement de régime matrimonial** portant adoption de la communauté universelle de biens à venir avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant par : **Monsieur Pierre Frédiano DONATI**, retraité, et **Madame Michèle Thérèse Simone Renée DROUHIN**, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à BASTIA [20200] 1 rue de la Miséricorde, Monsieur est né à BASTIA [20200] le 17 avril 1936, Madame est née à VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE [89190] le 21 octobre 1939. Tous deux de nationalité française. Mariés à la mairie de PARIS 7ÈME ARRONDISSEMENT [75007] le 24 décembre 1964 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Charles MINGALON, notaire à BASTIA, le 19 novembre 1964. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire

LOCATION GERANCE

N° 36

LOCATION-GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 13 septembre 2019, **La Société CAFE PAOLI**, Société à responsabilité limitée, inscrite au RCS d' Ajaccio sous le n° 530 463 306, ayant son siège social situé Place Casanelli, 20160 VICO, **a confié** à la **Société CAFE POLI**, Société par actions simplifiées unipersonnelle, en cours d'immatriculation au RCS d' Ajaccio, ayant son siège social situé à Place Casanelli, 20160 VICO,

L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons et restauration rapide, sis et exploité à Place Casanelli, 20160 VICO, identifié sous le numéro SIRET 530 463 306 00015.

Pour une durée d'une année entière et consécutive, qui commenceront à courir le 14 septembre 2019, pour se terminer le 14 septembre 2020.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé le locataire-gérant

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES

PAIEMENT



SUR PLACE OU

PAR TELEPHONE

04.95.32.04.40 - 04.95.32.89.92

FIN LOCATION GERANCE

N° 37

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce d' HOTEL, BAR, RESTAURANT, licence IV, connu à l'enseigne U CENTRU - OSTERIA A STELLA, sis RN 198-20230 SANTA LUCIA DI MORIANI consentie par **Monsieur Ange BIGHELLI**, à compter du 1er avril 2019 pour une durée de 3 ans à la **SARL ERAUD**, au capital de 1000 €, dont le siège social est sis RT 10 [RN 198]- 20 230 SANTA LUCIA DI MORIANI, RCS BASTIA B 849 412 374, **a pris fin le 30 Août 2019** à l'initiative du locataire gérant. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, au domicile du loueur de fonds, Monsieur Ange BIGHELLI, Villa de la Tour- RN 198 - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

N° 38

C2AR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : Les collines de Trova
Entrée B 20167 ALATA
823 897 921 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 27/08/2019, l'AGE des associés de la SARL C2AR a décidé de transférer le siège social du Les collines de Trova entrée B - 20167 ALATA au lieu-dit Cardicciola - 20 166 PIETROSELLA à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

N° 39

MA.RE.MO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 €
Siège : 11 rue César Campinchi
20200 BASTIA
511812489 RCS de BASTIA

Par décision du gérant du 10/09/2019, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 02/09/2019 au Résidence les Asphodèles Bat B Quartier l'Annonciade 20200 BASTIA. Mention au RCS de BASTIA.

N° 40

COM'UNITI

SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Parc Berthault
Résidence Les cactus, Bât A
20000 AJACCIO
834 919 425 RCS AJACCIO-20167

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 01/09/2019, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Parc Berthault, Résidence Les cactus, Bât A, 20000 AJACCIO au Lieu dit Vacinatojo, Lotissement Fior di Murta, n°4 20124 ZONZA [Commune de Zonza] à compter du 01/09/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 41

LE ROC BLANC

SCI au capital de 189.036,78 €
Siège social : 136 Bd Françoise Duparc
13004 Marseille
434 344 867 RCS de Marseille

L'AGE du 28/08/2019 a décidé de transférer le siège social de la société Hameau d'Acqua d'Illici, 20146 Sotta, à compter du 28/08/2019 - Nommer en qualité de Gérant M. BAGGIONI Mathieu, demeurant Hameau d'Acqua d'Illici, 20146 Sotta, en remplacement de Mme RAMY veuve BAGGIONI Marryse Objet social : Acquisition propriété gestion de tous immeubles Durée : expire le 17/01/2100 Radiation au RCS de Marseille et réimmatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 42

ACTI-JURIS

Société d'Avocats Conseils
D. LE GUEVEL - A.C. LAINÉ
1, rue de Paris - BP 51204
35512 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX

CYLAUFLO

Société Civile Immobilière
au capital de 2 000 €uros
Ancien siège social :
907 rue de Saint-Briac
35800 SAINT LUNAIRE
R.C.S. SAINT MALO 522 858 992

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Personne habilitée à engager la société : CARDINAUD BERNARD demeurant à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO 20144 commune de ZONZA Route de Conca lieu-dit Albolano

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juillet 2019, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social à SAINTE-LUCIE DE PORTO VECCHIO [20144] - commune de ZONZA - route de Conca, lieu-dit "Albolano", à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts «SIEGE SOCIAL» a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO et sera radiée du RCS de SAINT MALO

Pour avis

N° 43

SCI LES NOVIS

SCI au capital de 1500€
Siège social : 8 chemin de Cassagne
13710 Fuveau
431987320 RCS Aix-en-Provence

L'AGE du 21/08/2019 a transféré le siège social de la société à Trevole 20110 Viggianello à compter du 01/09/2019, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. **Objet social** : acquisition, administration, gestion de biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières **Durée** : jusqu'au 20/06/2099 **Gérant** : Mme Delgado Hélène demeurant Trevole, 20110 Viggianello Dépôt au RCS d'Ajaccio

N° 44



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04. 95. 37. 64. 79
Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Par DAAU en date du 11 septembre 2019, l'associé unique de la société «FRANCISCI ENVIRONNEMENT», SARL au capital de 115 000 € [RCS BASTIA 483 956 953] a décidé de transférer le siège social de Migliacciaru-20243 PRUNELLI DI FIUMORBO à Lieudit Nerone- 20270 AGHIONE à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 45



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32 boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04. 95. 37. 64. 79
Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Par DAAU en date du 16 septembre 2019, l'associé unique de la société «ANTONETTI OPTIQUE», SAS au capital de 10 000 € [RCS BASTIA 828 828 681] a décidé de transférer le siège social de Résidence Sampieru Corsu - Bât A - Lieudit Piretti - 20600 BASTIA à 14 Rue César Campinchi- 20200 BASTIA à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

N° 46

FF AND CO INVEST SARL

au capital de 150000,00 Euros
A capella - 20160 Coggia
822 569 208 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/05/2019 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 rue cais de pierlas , 06300 Nice à compter du 01/05/2019. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

N° 47

ACTI-JURIS

Société d'Avocats Conseils
D. LE GUEVEL - A.C. LAINÉ
1, rue de Paris - BP 51204
35512 CESSON SÉVIGNÉ CEDEX

BC INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
à associé unique
Au capital de 388 470 €uros

Ancien siège social :
907 rue de Saint-Briac
35800 SAINT LUNAIRE
R.C.S. SAINT MALO 522 250 026

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Personne habilitée à engager la société CARDINAUD Bernard demeurant à SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO 20144 Commune de ZONZA route de Conca lieu-dit Albolano

Aux termes d'une décision en date du 10 juillet 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à SAINTE-LUCIE DE PORTO VECCHIO [20144] - commune de ZONZA - route de Conca, lieu-dit "Albolano", à compter de ce même jour.

L'article 4 des statuts «Siège Social» a été modifié en conséquence. La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO et sera radiée du RCS de SAINT MALO

Pour avis

N° 48

PHIL

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 20 Cours Napoléon
20000 AJACCIO
498156553 RCS de AJACCIO

Par AGE du 08/07/2019, il a été décidé de transférer le siège social au Vignola Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO, à compter du 08/07/2019. Mention au RCS de AJACCIO

N° 49

CALINX

SAS au capital de 1.800 €
Siège : 9 route de Moncalca
20214 CALENZANA
849 376 728 RCS de BASTIA

Suivant décision collective des associés du 06/09/2019, le siège social a été transféré à compter du 06/09/2019 au 47 av de Grasse 06400 Cannes. Formalités au RCS de Cannes où sera désormais immatriculée la société.

Pour avis, le Président

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

N° 50

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES

RG : 17-996
DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES
Date : 4 SEPTEMBRE 2019
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BASTIA

Nom : DI FRAYA
Prénom : Vincent
Activité : Infirmier
Adresse : Résidence les Marines du Soleil - 20253 PATRIMONIO
Dépôt de l'état des créances devant le Tribunal de Grande Instance de Bastia ou les réclamations seront recevables devant le juge d'exécution dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

N° 51

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE DÉPÔT DE L'ETAT DES CRÉANCES

RG : 18-574
Date : 26 Juillet 2019
DEPOT DE L'ETAT DES CREANCES
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BASTIA

Nom commercial :
Société SANTA CATALINA
Adresse : Chez Mr STREIFF Manoir de Sainte Catherine 20233 SISCO
Dépôt de l'état des créances devant le Tribunal de Grande Instance de Bastia ou les réclamations seront recevables devant le juge d'exécution dans le délai d'un mois à compter de la présente publication.

MODIFICATION CAPITAL

N° 52

L.M. HOLDING

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 €
Siège : rue Saint-François Prolongée
20200 BASTIA
839264991 RCS de BASTIA

Par décision de l'associé unique du 24/07/2019, il a été décidé de **augmenter le capital social** de 290.000 € par apport de titres, le portant ainsi à 291.000 € à compter du 02/08/2019. Mention au RCS de BASTIA

N° 53

SARL BORGIO TEXTILE DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 622.45 euros
Siège social sis Centre Commercial
Santa Devota - 20290 Borgo
385 190 939 RCS Bastia

Il résulte :
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2019,
- du procès-verbal de la gérance du 15 juillet 2019, que **le capital social a été réduit** d'un montant de 3 811.22 euros par voie de rachat et d'annulation de 250 parts sociales.
L'articles 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à la somme de 7 622.45 euros divisé en 500 parts sociales de 15.24 euros chacune.

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de 3 811.23 euros divisé en 250 parts sociales de 15.24 euros chacune.

Pour avis, Le Gérant

N° 54

SARL MARANA TEXTILE DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital social de 7 622.45 euros
Siège social sis Centre Commercial
Santa Devota - 20290 Borgo
385 190 939 RCS Bastia

Il résulte :
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2019,
- du procès-verbal de la gérance du 15 juillet 2019, que **le capital social a été réduit** d'un montant de 3 811.22 euros par voie de rachat et d'annulation de 250 parts sociales.
L'articles 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à la somme de 7 622.45 euros divisé en 500 parts sociales de 15.24 euros chacune.

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de 3 811.23 euros divisé en 250 parts sociales de 15.24 euros chacune.

Pour avis, Le Gérant

ICN : Annonces légales
Tél : 04 95 32 04 40

N° 55

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'INGÉNIERIE ÉLECTRIQUE CORSE

SAS au capital de 20 000 €
ZA de PURETONE
20290 BORGIO
RCS BASTIA 803 494 392

AUGMENTATION DE CAPITAL

Par AGE du 23/08/19 le capital est porté de 20000 € à 40000 € par incorporation de réserves.

Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés.

Mention faite au RCS de BASTIA.

MODIFICATION GERANCE - PRESIDENCE

N° 56

L'ARBOUSIER

SCI au capital de 762,25 €
Lotissement du Domaine
de Cala d'Oro n°54
20137 PORTO VECCHIO
RCS AJACCIO 330 516 022

Suivant procès-verbal des décisions des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 04/09/2019 il a été constaté le **départ de la gérance** de Mr FUTIER Michel par suite de son décès survenu le 09/12/2016, de sorte qu'il reste l'unique gérant, Madame BIGNON - LEVIGNEUR Jeannine.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour Avis, La gérante

N° 57

SOCIÉTÉ CORSE VIANDE

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 500.00 €
Siège social : Quartier MEZZANA
20218 MOLTIFAO
791 739 006 RCS BASTIA

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2019 :
- Monsieur Martin Jean-Fleur COSTA est nommé **nouveau gérant** à compter de ce jour en remplacement de Madame Stéphanie ALBERTINI démissionnaire.
En conséquence, l'article 21 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance

N° 58

PAXSARL

Au capital de 2516640 €
Siège : LIEUDIT ASPRETTO, RN 193
20090 AJACCIO
RCS : Ajaccio 403139298

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30/06/2019, Mme CECCALDI Sandrine a **démisionné de ses fonctions de co-gérante**, à compter du 01/07/2019. Il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement, Mesdames Ceccaldi Marie-Caroline et Ceccaldi Lucie restent cogérantes. Formalités au RCS d'AJACCIO.

Pour avis

N° 59

SCEA BERTELLI

Société Civile D'exploitation Agricole
au capital de 1524,00 Euros
c/o M. Sammarcelli, LORETO DI CASINCA, 20215 LORETO DI CASINCA
338 176 043 R.C.S. Bastia

Par décision en date du 10/11/2018 il a été pris acte de la nomination de Madame Viviane SAMMARCELLI, demeurant Route de Pinarello 20213 SORBO OCAGNANO en qualité de **nouveau Gérant**, à compter du 10/11/2018 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre SAMMARCELLI, décédé Autres modifications : - L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 60

ALU COUVERTINES 2B
Société à responsabilité limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : Lieu dit Strada Vecchia, Chez Profaco
20290 BORGIO
828 121 202 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 09 septembre 2019, l'associée unique personne morale de la société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée ALU COUVERTINES 2B a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la **dissolution par confusion de patrimoine** et sans liquidation de ladite société à compter du 09 septembre 2019.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société dénommée ALU COUVERTINES 2B au profit de la société dénommée ALU GOUTTIERES 2B, associée unique personne morale de la société dénommée ALU COUVERTINES 2B, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société dénommée ALU COUVERTINES 2B peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BASTIA.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis

DEPOSEZ VOS ANNONCES À :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 61

GEHANT MARCEL ELECTRICITE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation Au capital de 10 000 euros
Siège social et de liquidation :
Lotissement les Lièges,
Route d'Arca, 20137 PORTO VECCHIO
511 661 845 RCS AJACCIO

L'Assemblée Générale du 14 juin 2019 a **approuvé le compte définitif de liquidation**, déchargé M. Marcel GEHANT, demeurant Lotissement les Lièges, Route d'Arca, 20137 PORTO VECCHIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur

N° 62

BOUTIQUE MICHELLE
SAS au capital de 1.000 €
Siège : 53 COURS NAPOLEON
20000 AJACCIO
809 937 238 RCS de AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31/08/2019, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis

AVIS D'APPORT FONDS DE COMMERCE

N° 63

Suivant acte sous seing privé en date du 30 Juin 2019 à Porticcio, **M. Sébastien BALDACCIO**, demeurant Route du Fort, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio, et immatriculé au Répertoire SIREN sous le numéro 300 465 861, a **fait apport à la Société DELICES CLUB**, Société par actions simplifiée au capital de 725.000 euros, dont le siège est situé Lieudit Porticcio, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio, **d'un fonds de commerce de BOULANGERIE, PATIS-SERIE, VIENNOISERIE, SANDWICHES**, exploité Lieudit Porticcio, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds ont été apportés pour une valeur de SEPT CENT VINGT CINQ MILLE euros (725.000 euros).

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/07/2019.

Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à M. Sébastien BALDACCIO de 725.000 actions de la Société DELICES CLUB.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 01/07/2019 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

N° 64

COMMUNE D'AREGNO**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****1. Collectivité passant le Marché :**

Commune d'Aregno
Mairie- Place de l'Eglise- Village
20220 AREGNO
Téléphone : 04 95 61 70 34 - Télécopie : 04 95 61 78 68
Courriel : mairie.aregno@wanadoo.fr

Profil acheteur: e-marchespublics.com

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire de la Commune d'Aregno.

2. Objet du Marché :

Marché de travaux relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de la Route Départementale n°151 entre les hameaux de Torre et Praoli.

Classification CPV : 45233140-2 [Travaux routiers].

Les travaux comprennent :

- la réalisation d'un décaissement et de démolition du revêtement de chaussée pour la réalisation du trottoir,
- la réalisation de trottoir en béton de ciment teinté avec préparation du fond de forme y compris joint de dilatation en pierres et pose de bordures type T2 ainsi que la mise à niveau d'éléments de voiries,
- la démolition et reconstruction d'un caniveau bétonné type montagne,
- la réalisation d'une tête d'aqueduc, de deux traversées de chaussée et d'un avaloir.

3. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

4. Date limite de réception des offres : le 30 septembre 2019 à 09 heures 30 minutes.**5. Délai de validité des offres :** 120 jours.**6. Modalités d'obtention du dossier :**

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'oeuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 9 ci-dessous ou téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux Articles 44, 49, 50, 51 et suivant le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux Marchés Publics :

- Lettre de candidature [DC 1 ou forme libre].
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre]:
- a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales à la date du 31 Décembre 2018 ;
- b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux Articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux Marchés Publics.
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].
- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre];
- déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement [DC2 ou forme libre];
- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre] ;
- liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;
- certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée.

8. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

- 1/ Le prix des prestations [50 %] ;
- 2/ La valeur technique de l'offre [40 %] ;
- 3/ Le délai de réalisation des travaux [10 %].

9. Renseignements complémentaires :**Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- auprès de Monsieur le Maire d'Aregno à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus;
- auprès du Maître d'oeuvre :

Bureau d'Etudes Insulaire [B.E.I.]
Résidence Matunera- Casatorra - 20620 BIGUGLIA
Téléphone : 04 95 30 78 99 - Télécopie : 04 95 33 65 31
Courriel : bei.contact@bei-corse.com

10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia.
Villa Montepiano 20407 BASTIA CEDEX
Téléphone : 04 95 32 88 66- Télécopie : 04 95 32 88 55.

Voies de recours : voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :
13 septembre 2019

Le Maire,
David CALASSA

N° 65

**AVIS D'INFORMATION****Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE et FINANCIERE à la DIRECTION DE LA FORET ET DE LA PREVENTION DES INCENDIES de la COLLECTIVITE DE CORSE

Numéro de référence : 2019-CdC-0428

Date limite de remise des offres : 07 octobre 2019 à 12 h 00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16 septembre 2019

N° 66

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****Marché de travaux : création d'un centre de loisirs sans hébergement****1 - Identification de l'organisme passant le marché****COMMUNE DE FIGARI**

Mairie de Figari - 20 114 FIGARI

Téléphone : 04 95 71 00 23- Fax : 04 95 71 04 65

Courriel : mairie.figari@wanadoo.fr

Objet : Le marché a pour objet les prestations concernant les travaux de démolition, de transformation, de création et d'aménagement correspondant aux différents lots spécifiques à chaque type de travaux. Ceux-ci sont définis dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières [CCTP pour le reste du texte] pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement dans l'école de Tarabuccetta de la commune de FIGARI.

A titre indicatif, cette opération comprend :

- Un coordonnateur de sécurité et de protection de la santé,
- Un contrôleur technique,
- Un Maître d'oeuvre, cabinet d'architecture

2 - Caractéristiques principales

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret du 25 mars 2016 N° 2016-360 relatifs aux marchés publics.

MAPA N° 2019/09/001

Une décomposition en NEUF [9] lots est réalisée en fonction de la spécificité des travaux à réaliser. Les lots concernent les travaux de Démolitions-Gros œuvre, Cloisons-Doublages-Faux Plafonds, Revêtements de sols et Murs, Menuiseries aluminium, Menuiseries bois, Peintures, Chauffage-Ventilation, Plomberie-Sanitaire, Electricité-Courants forts-Courants faibles. Chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Aucune variante n'est autorisée.**3 - Informations pratiques**

Les candidats sont invités à télécharger le dossier de consultation des entreprises et en particulier le règlement de la consultation pour des informations complètes sur la plateforme de téléchargement du profil acheteur : <http://www.klekoon.com>.

Date limite de réception des offres : soit en format papier soit au format électronique [<http://www.klekoon.com/>] au plus tard le : **Vendredi 08 Novembre 2019 à 11h00.**

Délai minimum de validité des offres : 180 jours

4 - Conditions d'attribution

Pour chaque lot, offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 65 points
- Critère 2 - Valeur financière 35 points

La Commune de FIGARI se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n° 380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, pour chaque lot évoqué, sera déclaré lauréat, le candidat ayant obtenu la note la plus élevée

5 - Recours

Tribunal Administratif de BASTIA,
Villa Montepiano, 20407 BASTIA,
Tél. 04.95.32.88.66 - Télécopie : 04.95.32.38.55.
Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

RECEPTION ANNONCES LE MARDI avant 16 H 00

N° 67

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Maintenance 24/24 [SAS]

Maison Casa Nova

20620 Biguglia

ACTIVITE : Electricite - Plomberie - Climatisation - Plaquiste

RCS BASTIA B 791 073 174, 2013 B 115

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 16/07/2019

LIQUIDATEUR : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 68

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Rénov'ART [SARL]

30, boulevard Paoli

20200 Bastia

ACTIVITE : Entreprise générale de BTP - maçonnerie générale (sous traitance)

RCS BASTIA B 798 124 152, 2013 B 515

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10/03/2018

LIQUIDATEUR : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 69

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

BRAVONE CONSTRUCTION [SARL]

21 Les Marines de Bravone

20230 Linguizzetta

ACTIVITE : Travaux de bâtiment

RCS BASTIA B 510 095 169, 2009 B 61

LIQUIDATEUR : SELARL BRM [ME BERNARD ROUSSEL]

17, boulevard Paoli

CS 0002

20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,
Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 70

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

CANIONI Christophe Tiburce

5, boulevard Hyacinthe de Montera

"ANIMA CORSA - STAMPA LEONE"

20200 Bastia

ACTIVITE : Imprimerie

RCS BASTIA A 378 478 440, 90 A 263

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 30/06/2019

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 71

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

LA CANTINA NAPOLEON [SAS]

17, boulevard Général de Gaulle

20200 Bastia

ACTIVITE : Snack - Petite Restauration

RCS BASTIA B 830 142 287, 2017 B 449

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10/09/2019

LIQUIDATEUR : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 72

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

ANGULUCHJARA [SARL]

"LA PINTA" Port de Plaisance de Toga

Bt D

20200 Bastia

ACTIVITE : Débit de boissons 4ème catégorie - Restaurant

RCS BASTIA B 513 470 492, 2009 B 293

LIQUIDATEUR : SELARL BRM [ME BERNARD ROUSSEL]

17, boulevard Paoli

CS 0002

20200 Bastia Cedex 9

Pour extrait,
Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 73

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

BTP 2016 [SASU]

T10 Rés Les Casinca Bat B

Querciolo

20213 Sorbo-Ocagnano

ACTIVITE : Maçonnerie générale

RCS BASTIA B 823 270 590, 2016 B 625

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10/09/2019

LIQUIDATEUR : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 74

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

BI ONE [SASU]

5, rue Chanoine Leschi

"TRIBECA CLUB"

20200 Bastia

ACTIVITE : Discotheque - Débit de Boissons

RCS BASTIA B 817 491 939, 2015 B 634

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10/09/2019

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 75

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

aeris [SARL]

Résidence Elisa

Villa N 15 Lieu Dit U Lagu - Crucetta

20290 Lucciana

ACTIVITE : domaine de l'aéronautique

RCS BASTIA B 810 183 129, 2015 B 168

LIQUIDATEUR : SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Pour extrait,
Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 76

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

LE ROND POINT [SARL]

lieu dit Lustincône

20253 Patrimonio

ACTIVITE : Restaurant [Grande Restauration]

RCS BASTIA B 524 054 806, 2010 B 344

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10/09/2019

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier

N° 77

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA BP 345 - 20297 BASTIA CEDEX

Par jugement en date du 10/09/2019, le tribunal de commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SANTA LUCIA [SAS]

T10, Rés La Habana Arena Vescovato

bordure de route

20215 Venzolasca

ACTIVITE : Boulangerie - Pâtisserie - Salon de Thé

RCS BASTIA B 811 070 804, 2015 B 255

DATE DE CESSATION DES PAIEMENTS : 10/09/2019

MANDATAIRE JUDICIAIRE :

SELARL ETUDE BALINCOURT [Me Frédéric TORELLI et Me Guillaume LARCENA]

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U PALAZZU

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,
la Selarl Me Nicole Casanova
Greffier



VOTRE ACCÈS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS !

infogrefte.fr



Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZONE ARTISANALE - RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

PRESTATIONS DE SERVICE accès multimédia de deux " Sentiers du patrimoine "

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Autres services administratifs et publics

Lieu principal d'exécution : **CORTE- CASANOVA- POGGIO DE VENACO ET RIVENTOSA**

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 32322000-6

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME [document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>].

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans. Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Valeur technique pondéré à 60%.

2. Critère Prix des prestations pondéré à 40%

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : **2019-07**

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2019

Date limite de réception des offres : **18/10/2019 à 12:00**

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique : Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation [copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation]. Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

.../...

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : ZONE ARTISANALE

RT 50 BP 300

20250 CORTE

Tél : 04 95 47 04 04



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval, BP 215 - 20187 AJACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Maintenance des équipements incendie pour le parc des camions citernes de lutte contre l'incendie gérés par les garages de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : **2019-CDC-0299**

Date limite de remise des offres : 14/10/2019 à 15h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse

suyvante : <http://www.marches-publics.info>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/09/2019

AVIS DE DONATION

N° 80



Maître Laurence TAFANI

Notaire

33 Avenue de Hambourg

13008 MARSEILLE

Aux termes d'un acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire à MARSEILLE, le 29 juin 2019, enregistré, **Madame Jérôme CODACCIONI** demeurant à PORTO-VECCHIO, lotissement Carpalone, a fait donation à **Madame Marie CODACCIONI** de 49 parts de la SNC PHARMACIE DES ALIZES, société en nom collectif au capital de 269 000 euros, ayant son siège social à AJACCIO [20090] Résidence Sainte Cécile Boulevard Louis Campi, immatriculée au registre du commerce et d'AJACCIO sous le numéro 450 772 470 RCS AJACCIO. Cette donation était soumise à la condition suspensive réglementaire de l'inscription de Madame Marie CODACCIONI au tableau A de l'Ordre des Pharmaciens. Ladite condition suspensive a été réalisée le 1er août 2019 ainsi qu'il a été constaté dans un acte reçu par Maître Laurence TAFANI le 10 août 2019 enregistré. Madame Marie CODACCIONI a la propriété des parts depuis le 1er août 2019. Les statuts ont été modifiés. Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Me Laurence TAFANI

DERNIERES MINUTES

N° 81

INCUDINE PATRIMOINE

Société civile immobilière

Au capital de 3.000 euros

Siège social : 55 cours Napoléon,

20000 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AJACCIO du 10 septembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale :

INCUDINE PATRIMOINE

Siège social : 55 cours Napoléon, 20000 AJACCIO

Objet social : acquisition, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et emprunts bancaires pour le financement de ces acquisitions.

Durée : 99 ans

Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Emma ARRIGHI domicilié 55 cours Napoléon, 20000 AJACCIO.

Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.
Immatriculation : RCS AJACCIO.

Pour avis, la Gérance

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

ANNONCES LEGALES

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

adressez-nous vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

DERNIERES MINUTES

N° 82

« A FABRICA DI L'OMU »

Société Coopérative de Production
A Responsabilité Limitée
à capital variable
Siège social : Pole de Suartello 2
Route de Mezzavia
20090 AJACCIO
RCS Ajaccio 800 157 190

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 Septembre 2019 :

Les associés ont décidé la **dissolution anticipée** de la Société à compter du 16 Septembre 2019 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Philippe NEGRONI, demeurant Résidence I Frati, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Pole de Suartello 2 - Route de Mezzavia, 20090 AJACCIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis

N° 83

SAS SANT'ANTONU

Société par actions simplifiée
Au capital de : 5.000 €uros
Lieu-Dit Sant'Antonou - Rizzanese
20100 - SARTENE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 12 Septembre 2019, à Sartène, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SAS SANT'ANTONU

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : Création, acquisition, exploitation, location-gérance ou vente de tous fonds de commerce d'hôtellerie sans restauration, de locations meublées et d'hébergements touristiques, ainsi que l'organisation d'événements et de réceptions. Accessoirement, la faculté de pouvoir emprunter, hypothéquer, ou louer sous forme de crédit-bail, en vue de leur acquisition tous biens fonciers et immobiliers.

Siège social : Lieu-Dit Sant'Antonou - Rizzanese - 20100 SARTENE

Durée : 60 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Capital social : 5000 euros

Président : Madame CAREDDU Johana, Séverine, Maryse épouse TRAMONI, née le 13 Mai 1986 à Ajaccio (2A) et demeurant Lieu dit Sant'Antonou - Rizzanese - 20100 SARTENE.

Accès aux assemblées et vote : tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre entre actionnaires, et soumises à agrément dans les autres cas.

Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis

N° 84

AJACCIO AUTO PIECES

SARL au capital de 15.245 €uros
Siège social : Les Terrasses Fleuries,
La Madonuccia
20090 AJACCIO
411 878 697 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29/07/2019 et du procès-verbal de la gérance en date du 17/09/2019, le **capital social a été réduit** d'une somme de 7.622,50 €uros, pour être ramené de 15.245 €uros à 7.622,50 €uros par rachat et annulation de 500 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE VII - CAPITAL SOCIAL -

Ancienne mention : "Le capital social est fixé à quinze mille deux cent quarante-cinq [15.245 €uros]."

Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à Sept Mille Six Cent Vingt-Deux €uros et Cinquante Centimes [7.622,50 €uros]."

Pour avis, La Gérance

N° 85



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 NICE CEDEX 1

SOCIETE « RETAIL PROMOTION»

S.A.S au capital de 10.000 Euros
Siège social : ZAC de Campo Vallone
Lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 838 106 250

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 27 Juin 2019, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, il a été décidé de **ne pas dissoudre la société**.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

N° 86

RONCAGLIA PEST CONTROL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : FURIANI (20600)
chez LDR Investissements RN 193
819 721 168 RCS BASTIA

AVIS DE MODIFICATION

Le 28 juin 2019, il a été décidé la non dissolution de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.



N° 87



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 NICE CEDEX 1

SOCIETE « TS PROMOTION »

S.A.S au capital de 10.000 Euros
Siège social : ZAC de Campo Vallone
- lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA 829 660 422

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 28 Juin 2019, statuant conformément à l'article L 225-248 du Code de commerce, il a été décidé de **ne pas dissoudre la société**.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis

N° 88

PRESCO 13

SARL au capital de 10 400 euros
CHEMIN DE PUZACCI
20620 BIGUGLIA
399 733 526 RCS Bastia

L'assemblée générale ordinaire a approuvé, le 16 septembre 2019, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr MORELLI PAUL demeurant LD MENTA 20290 BORGIO pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, à compter du 16 septembre 2019

Mention en sera fait au RCS de Bastia.

N° 89

SCI CARMANTO

Société Civile en liquidation
Au capital de 300 000,00 euros
Siège : C/O Pierre Tognetti
Lieu-dit Campelle Soprane
20233 Pietra Corbara
SIRET : 448 654 731 00018

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Septembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société civile à compter du 16 SEPTEMBRE 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre TOGNETTI, demeurant Lieu-dit Campelle Soprane 20233 Pietra Corbara, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Campelle Soprane 20233 Pietra Corbara. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de **Infolegale**



CROIX ROUGE DE CORSE-DU-SUD

LA DIRECTION CHANGE, PAS LE CAP

Photos DR

Depuis le 22 juin dernier, l'antenne locale de l'association a un nouveau président en la personne de David Frau.

Bien connu des Ajacciens, cet homme engagé ambitionne de poursuivre toujours plus loin le travail entrepris par ses prédécesseurs. Pour ce faire, il lance un grand appel au bénévolat.

On le connaissait en tant que président de la fédération du logement de Corse-du-Sud, homme politique, syndicaliste et militant de longue date. Pour l'humaniste engagé qu'est David Frau, c'était finalement presque une suite logique de se tourner vers la Croix-Rouge. Depuis le 22 juin dernier, ce quadragénaire dynamique est le nouveau président de l'antenne de Corse-du-Sud de l'association. Même s'il avoue que cela lui est tombé dessus un peu par hasard. «*Ma motivation vient d'une équipe qui s'est constituée et qui avait la volonté d'élargir l'image et le travail de la Croix-Rouge. Ils m'ont contacté et motivé pour rejoindre le bureau*», explique-t-il d'emblée en soulignant que, de par ses différentes casquettes, il «*gravitait*» déjà depuis longtemps autour de l'association. Mais l'arrivée de cette nouvelle personnalité ne signifie pas pour autant changement de cap dans la politique menée par l'antenne locale. Le président et ses collaborateurs entendent en effet poursuivre le travail de leurs prédécesseurs, tout en l'accentuant. «*Aujourd'hui, la Croix-Rouge est beaucoup trop résumée à la maraude*», regrette toutefois David Frau en reprenant : «*Il y a une nécessité de remettre sur le devant de la scène les valeurs universelles de l'association qui sont résumées à travers l'humanisme et l'indépendance. C'est l'humain qui nous intéresse, quelle que soit sa situation, on doit lui apporter un secours*». De facto, à l'aube de son mandat, il lui paraissait essentiel d'insister sur la totalité des missions que s'est fixée la Croix-Rouge à travers le monde, en pré-

cisant que le défi des années à venir sera de développer tous les axes qu'il est possible d'entreprendre au plan local. À commencer par l'aide apportée aux plus démunis : «*La Croix-Rouge a un vrai rôle à jouer pour lutter contre la précarité, surtout dans la région la plus touchée par ce fléau en France. À ce titre, nous avons souhaité axer l'aide alimentaire sur le rural, car on y trouve beaucoup de personnes qui ont besoin que l'on aille vers elles. Evidemment, c'est une action qui demande beaucoup plus de temps, beaucoup plus de finances et d'engagement de la part des bénévoles, mais qui est nécessaire parce que dans le rural, la précarité s'ajoute à l'isolement*». Une entreprise rendue, de plus, particulièrement ardue du fait de la difficulté d'identification des personnes dans le besoin, que bien souvent la pudeur et la fierté conduisent à ne pas demander d'aide. Pour remédier à cela, la Croix-Rouge de Corse-du-Sud entend multiplier les actions qui lui permettront d'aller à la rencontre de ces personnes. «*Le premier travail qu'il y a à faire, c'est un travail d'information des citoyens, où qu'ils soient. C'est pour cela que l'on a aussi recentré notre action sur les réseaux sociaux. Il faut envoyer l'information au maximum*», pose ainsi le président en glissant : «*Quand on relaye une publication de la Croix-Rouge sur les réseaux sociaux*, par un simple clic, on transmet l'information à l'ensemble de son réseau et on fait déjà du bénévolat*».

D'autre part, s'il est bien une mission emblématique de la Croix-Rouge, c'est la formation aux gestes qui sauvent. Pourtant, si



au national l'association fait figure de proue en la matière, en Corse les choses sont un peu plus complexes. L'antenne locale ne compte en effet pour l'instant qu'un seul formateur dans ses rangs, mais elle entend prendre toute la place qui est la sienne aux côtés du Sdis et de la Protection civile dans le plan Primura lancé par le président de l'Assemblée de Corse et qui vise à former le maximum de Corses aux premiers secours. Par ailleurs, l'association est de plus en plus amenée à participer aux plans d'urgence mis en place par les autorités civiles, par exemple lors d'événements climatiques exceptionnels. «Cet été lors de la canicule, il y a eu une maraude qui a circulé de jour pour venir en soutien à tout ceux qui n'avaient pas prévu d'avoir de l'eau sur eux ou pas suffisamment, et pour pallier les difficultés dues à la chaleur», précise ainsi David Frau.

Autre pan important de ses activités, à Ajaccio, la Croix-Rouge joue aussi un rôle particulièrement important auprès des familles qui ont un proche incarcéré à la maison d'arrêt: «En face de la prison, nous dispensons un accueil qui permet de donner de l'humanité à des personnes qui ont perdu le lien avec un être proche et qui se retrouvent en attente devant la prison, en situation de malaise. Le fait d'ouvrir ce lieu permet d'apporter quelque chose de bien à ces personnes. Heureusement que la Croix Rouge est sur ce secteur».

Enfin, la vesti-boutique, qui permet, sur conditions de ressources, à des personnes dans le besoin de pouvoir acheter des vêtements de seconde main à très bas prix, est aussi une mission très chère à l'antenne locale. Le nouveau bureau ambitionne d'ailleurs d'étendre ce service et de le rendre plus accessible. «Cette vesti-boutique

permet à des personnes qui sont dans la précarité que cela ne se voie pas obligatoirement sur elles, de s'habiller différemment, ou même de se présenter à un entretien d'embauche avec des vêtements adéquats», appuie David Frau en précisant à ce titre que la Croix-Rouge est toujours demandeuse de vêtements en bon état dont on voudrait se séparer.

Face à l'immensité de ces grands chantiers, le nouveau président a dressé un constat dès sa prise de fonction: «Pour remplir nos missions, il nous faut avoir des ressources humaines. C'est pourquoi, depuis mon élection, je fais un appel au bénévolat. On a besoin de bénévoles, non pas pour venir travailler à temps plein à la Croix-Rouge, mais pour venir donner quelques heures. Pour moi, le meilleur des salaires est de voir un sourire sur le visage de quelqu'un. En plus, ce salaire est net d'impôt!», sourit-il en indiquant: «La logique de la Croix-Rouge, c'est de demander à devenir bénévole. On paye une petite cotisation, et ensuite on est destinataire des différentes actions pour lesquelles on peut s'inscrire. Celui qui n'est disponible que de manière ponctuelle ou bien pendant ses vacances peut aider même sur une seule action, comme par exemple sur le trail de la Parata, organisé chaque fin d'été». Aujourd'hui, l'antenne de la Croix-Rouge de Corse-du-Sud compte plus d'une centaine de bénévoles ainsi qu'une salariée. Des moyens humains, qui «tournent bien» même s'ils restent insuffisants. En attendant, David Frau se dit aujourd'hui fier d'être à la tête de cette «très belle machine» que «les Corses ont toujours supportée». ■ Manon PERELLI

*page Facebook: [//fr-fr.facebook.com/crfcorsedusud/](https://fr-fr.facebook.com/crfcorsedusud/)
& compte Twitter: @CroixRouge_2A

SANTÉ

PREMIER COLLOQUE DE L'AT3C

Difficulté à se concentrer ou à demeurer concentré sur une tâche ou une activité ; activité et impulsivité excessives ou bien encore combinaison des problèmes de concentration et d'activité/impulsivité excessives : le trouble du déficit de l'attention (TDAH) touche des personnes de tous les âges (y compris les adultes). En ce qui concerne les enfants, 3 % à 5 % d'entre eux présentent un TDAH, les garçons ayant trois fois plus de risque d'être atteints que les filles. Ce trouble neurologique, généralement diagnostiqué pendant l'enfance et qui continue très souvent à se manifester à l'âge adulte, donne lieu à l'organisation du premier colloque de l'Association de thérapies comportementales et cognitives de Corse (AT3C), « *L'approche comportementale et cognitive dans le trouble déficit de l'attention* » qui se tiendra le 28 septembre de 9h à 18h, au Palais des congrès d'Ajaccio. Cette journée sera l'occasion d'une présentation des thérapies comportementales et cognitives ainsi que d'une mise à jour et de réflexions concertées entre divers professionnels concernés par ce trouble. ■ AN

SOLIDARITÉ/FLUX SANITAIRES

DEUX NOUVEAUX LOGEMENTS INSEME À MARSEILLE ET NICE

Association de loi 1901, créée en 2009 et reconnue d'utilité publique par décret du 15 juillet 2019, l'association Inseme vient en aide aux personnes qui vivent en Corse et qui, faute de trouver sur place l'offre de soins que nécessite leur condition, doivent se rendre sur le continent (le plus souvent à Marseille ou Nice) pour raison médicale, quels que soient leur âge et la pathologie concernée, dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance maladie. En 2017, elle avait lancé une opération de crowdfunding en vue d'acquérir, à Marseille, un logement destiné à l'hébergement des malades et de leurs familles. Ce premier appel à la solidarité via le financement participatif avait permis l'achat d'un T2. Une deuxième opération de ce type a été lancée cette année, pour permettre cette fois l'achat d'un logement à Nice où. L'objectif fixé était de 180 000 €. Au final, 854 donateurs ont pris part à cette collecte et permis à Inseme d'atteindre la somme de 247 592 € ! Aussi, a annoncé l'association, « *ayant appris la mise en vente d'un studio dans le même immeuble que le premier T2 acheté à Marseille, notre conseil d'administration a décidé de l'acquérir grâce aux 67 592 € supplémentaires de la collecte* ». Ainsi, ce n'est pas un, mais bien deux appartements supplémentaires que l'association va pouvoir mettre à disposition des familles. ■ AN



ENVIRONNEMENT

LE FOND DE L'AIR EFFRAIE

Mercredi 18 septembre à Ajaccio, un incident survenu à la station d'épuration de la route des Sanguinaires, lors du remplissage d'une cuve de chlore, a nécessité l'intervention des pompiers du risque technologique. Quinze personnes intoxiquées ont été prises en charge par les services de secours, et il a été mis en place un périmètre de confinement de 500 mètres incluant deux écoles. Par crainte de contamination, les plages de la Parata à St-François ont également été interdites à la baignade.

Pour mémoire, le 18 septembre avait été déclaré « Journée nationale de la qualité de l'air ». Qualitair Corse communiquait d'ailleurs à ce sujet en utilisant l'expression « défis de l'air » et redoublait de préconisations quant au fait de bien aérer son domicile et de s'interdire de brûler les végétaux. L'organisme envisage-t-il, en sus de ses opérations vers le grand public, de suggérer à tous les sites à risques, compagnies de navigation et aériennes et autres grands « parfumeurs d'ambiance » de l'atmosphère ajaccienne et corse, de relever lesdits défis ? Rien ne le dit, mais on peut toujours l'espérer. ■ FP

4 850

euros bruts pour un enseignant du primaire en Allemagne, contre 2630 € pour son homologue français. Les salaires des enseignants dans des pays comparables à la France, en valeurs mesurées en parité de pouvoir d'achat, s'avèrent de 20 % à 30 % plus élevés que ceux des enseignants français (source OCDE).

32 260

camping-cars ont transité par la Corse entre mai et juillet 2019, soit +18,8 % du fait d'une progression de 55 % sur les lignes maritimes Bastia-Italie, indique l'Observatoire régional des transports de Corse. Sur cette période, l'évolution des nuitées globales a été de -19 % en mai, +4 % en juin et -5 % en juillet.

35

euros pour la saison sportive 2019/2020 : montant de l'aide attribuée à chaque jeune sportif, via les clubs sportifs, dans le cadre du dispositif Sporti'Pass mis en place par la Collectivité de Corse pour les foyers bénéficiant de l'Allocation de rentrée scolaire, afin de favoriser l'inscription de leurs enfants à un club sportif.

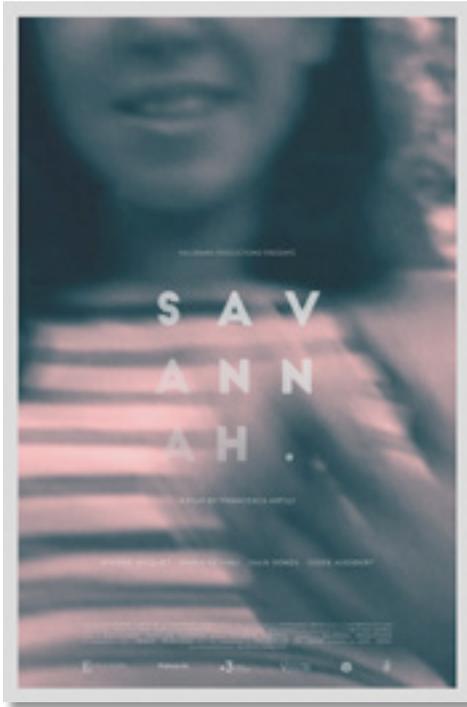
Les chiffres de la semaine

Les chiffres de la semaine

Les chiffres de la semaine

VIOLENCES CONJUGALES

NE RIEN OUBLIER, NE RIEN LÂCHER !



Entre le 1^{er} janvier et le 17 septembre 2019, 106 femmes sont mortes en France, assassinées par leur compagnon ou ex-compagnon. En Corse, où un observatoire régional des violences faites aux femmes devrait prochainement voir le jour, les bénévoles de l'antenne régionale des Femmes solidaires se battent au côté des familles des huit femmes qui, au cours de ces 10 dernières années, ont été assassinées en Corse par leur conjoint ou ex-conjoint. Elles ont ainsi organisé, en résonance avec le Grenelle des violences conjugales qui se tient du 3 septembre au 25 novembre, un week-end de mobilisation à Erbalonga, les 21 et 22 septembre. L'événement Donne Arrite/Femmes debout* est dédié «à toutes ces femmes que nous n'avons pas pu sauver et à toutes celles qu'ensemble nous aiderons à sortir de leur enfer». Si la soirée du 21 sera consacrée à des concerts de soutien, la journée du 22 verra la tenue de débats, témoignages, qui permettront de mieux comprendre le mécanisme qui peut conduire «de l'emprise à la tragédie» mais aussi d'examiner la question des moyens de prévention et des solutions à mettre en œuvre. Comme en écho à cette mobilisation, le 27 septembre, à 20h45, France 3 Corse Via Stella diffuse *Savannah*, documentaire de Francescu Artily : le 1^{er} mai 2016, à Ajaccio, Savannah Torrenti, 23 ans mourait sous les coups de son ex-compagnon; quelques mois plus tard, sa mère, Mylène, fondait l'association Savannah, pour ne rien oublier, venir en aide à d'autres femmes, et défendre les droits des femmes contre toutes les formes de discrimination. Le documentaire sera projeté en avant-première le 24 septembre, 21h, au cinéma l'Ellipse d'Ajaccio. ■ AN * *Savoir +* : 04 95 33 33 46

CONSULTATION PUBLIQUE/PESTICIDES

U LEVANTE INVITE LES CORSES À S'EXPRIMER

10 mètres minimum pour l'épandage des substances «les plus dangereuses» et «pour les autres produits phytosanitaires», 10 mètres minimum pour les cultures hautes (viticulture, arboriculture notamment) et 5 mètres minimum pour les cultures basses (céréales par exemple). Ce sont les «*préconisations scientifiques et indépendantes*» formulées par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) pour les distances nationales minimales à respecter entre les zones d'épandage et les zones d'habitation. Une consultation publique sur un projet de décret et un projet d'arrêté relatif aux «*mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation*» est actuellement en cours. Elle s'achèvera le 1^{er} octobre prochain. D'ici là, des maires ont tranché. C'est le cas d'Anthony Hottier, maire de Barrettali qui a pris, le 13 septembre, un arrêté aux termes duquel «*l'utilisation des produits phytopharmaceutiques est interdite sur le territoire de la commune à une distance inférieure à 150 mètres de toute parcelle cadastrale comportant un bâtiment à usage d'habitation ou professionnel*». Une mesure saluée par l'association de défense de l'environnement U Levante, qui invite les Corses à participer à la consultation, mise en ligne sur le site du ministère de la Transition écologique et solidaire. ■ AN

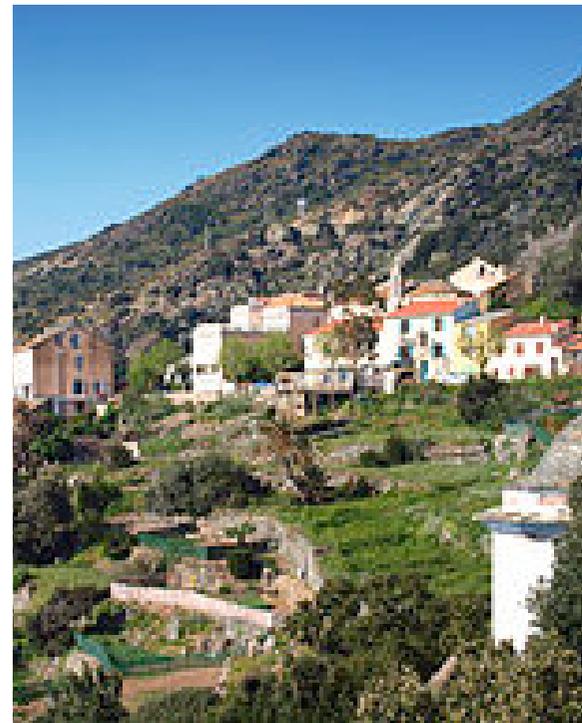


Photo DR

1,7

Les chiffres de la semaine

vélo à assistance électrique (VAE) pour 1000 habitants en Corse, contre près de 5 au plan national, 10 en Allemagne et 24 en Belgique. Lancé en 2016 par l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse, le dispositif d'aide à l'achat de VAE a bénéficié en 3 ans à plus de 1600 particuliers et 57 entreprises.

18 %

Les chiffres de la semaine

des Français vivent à découvert, selon la 13^e édition du baromètre du Secours populaire, et 63% de ceux gagnant moins de 1200€ par mois rencontrent de réels problèmes pour payer leurs factures d'énergie [+6 points en un an]. Leurs difficultés face aux dépenses de logement ont également augmenté : 55% soit +10 points.

2°

Les chiffres de la semaine

de plus pour la température moyenne du globe d'ici 2040, quelle que puisse être l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, et de +6,5° à +7° en 2100 si rien n'est fait pour limiter les rejets carbonés et le recours aux énergies fossiles, selon les dernières projections des chercheurs français, divulguées le 17 septembre.



LE TAUX DE CHÔMAGE EN EUROPE

Avec 15,61 millions de personnes sans emploi, le taux de chômage dans l'Union européenne atteint 6,3% en juillet 2019, et 7,5% dans la zone euro. Il s'agit des taux les plus faibles depuis la crise de 2008.

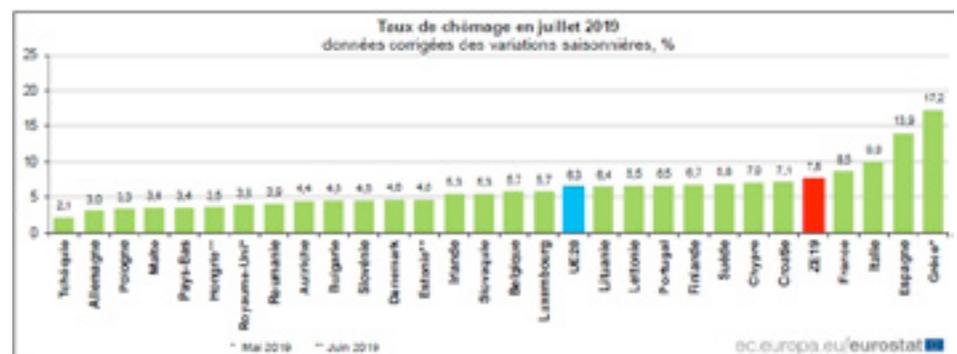
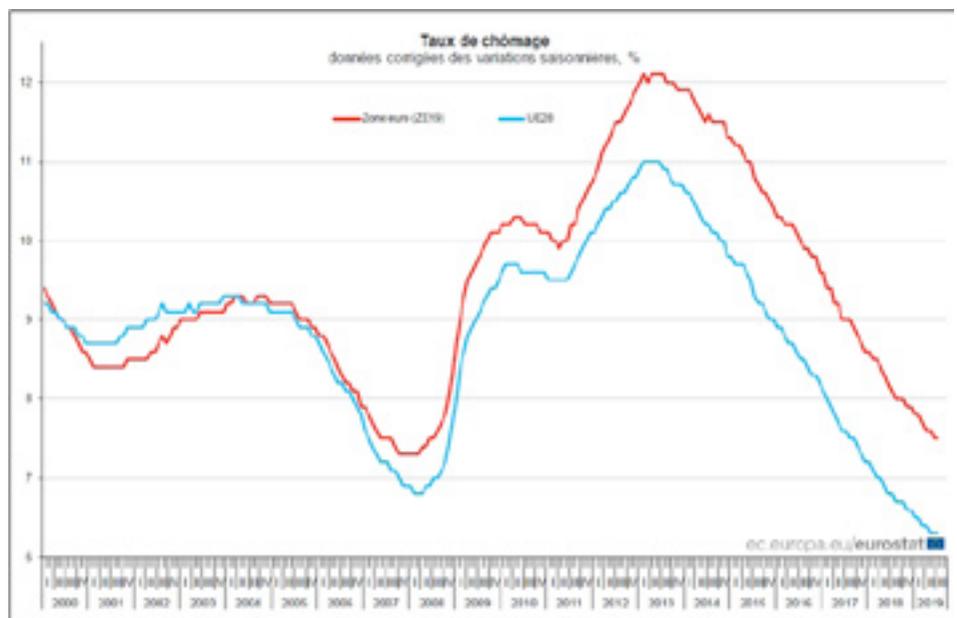
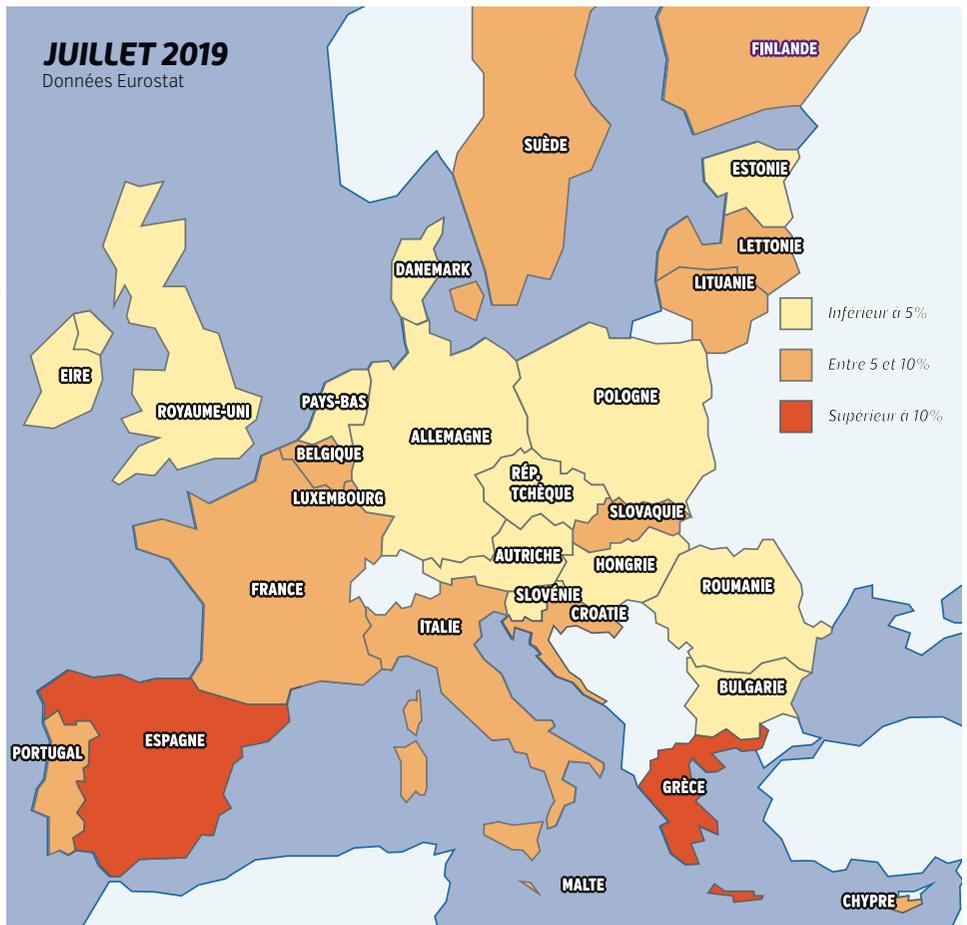
MOINS DE 16 MILLIONS D'EUROPÉENS SANS EMPLOI

Selon Eurostat, 15,61 millions de personnes étaient au chômage dans l'Union européenne en juillet 2019 (6,3% de la population active), dont 12,32 millions au sein de la zone euro (7,5%). Comparé à juillet 2018, le chômage a baissé de 1,01 million de personnes dans l'UE28 et de 898 000 dans la zone euro.

En matière d'emploi, les contrastes en Europe sont marqués : une amplitude de 15,1 points sépare les extrêmes. Quand la République tchèque connaît un taux de chômage de 2,1% et que l'Allemagne et la Pologne enregistrent respectivement 3% et 3,3%, celui-ci culmine en Grèce (17,2% en mai 2019) et en Espagne (13,9%), malgré des baisses marquées en un an. La France, elle, se classe en 4e position des États les plus touchés par le chômage (8,5%).

Sur un an, le taux de chômage a baissé dans 25 États membres, et une augmentation a été enregistrée en Lituanie (de 6,1 % à 6,4 %), au Luxembourg (de 5,6 % à 5,7 %) et en Suède (de 6,3 % à 6,8 %).

Les baisses les plus marquées ont été observées en Grèce (de 19,4% à 17,2 % entre mai 2018 et mai 2019), en Croatie (de 8,4% à 7,1%), à Chypre (de 8,3% à 7,0%), en Slovaquie (de 6,5% à 5,3%) et Les contrastes européens en matière de chômage sont encore plus visibles chez les jeunes, avec une différence allant du simple au septuple entre les extrêmes. ■





LA SÉCURITÉ À L'INTÉRIEUR DES FRONTIÈRES

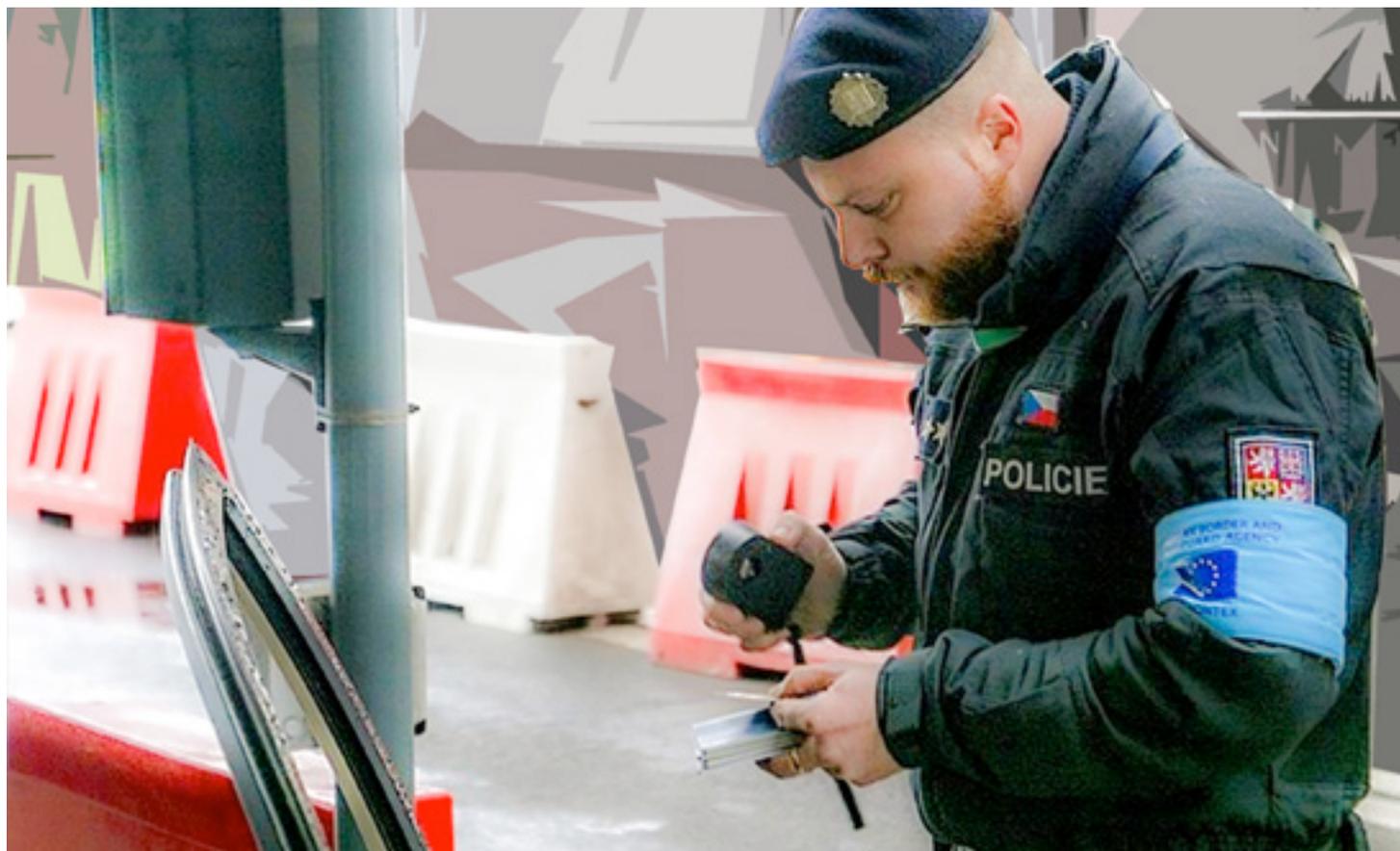


Photo Frontex

La sécurité intérieure de l'Union européenne est aujourd'hui perçue comme une priorité, aussi bien par l'opinion publique que les gouvernements des Etats membres. Compétence avant tout nationale, la sécurité est ainsi devenue un enjeu européen.

Terrorisme, crime organisé, cybercriminalité, trafic de drogue, délinquance économique, trafic d'armes, catastrophes d'origines naturelle ou humaine... les menaces évoluent rapidement et sont aujourd'hui globalisées. Ce qui rend l'action supranationale d'autant plus efficace et importante. L'Union européenne aide donc les autorités nationales à se coordonner en la matière.

En 2018, au sein de l'Union européenne, 129 attaques ou tentatives d'attaques terroristes [avortées, déjouées ou réalisées] ont été recensées, et 1056 personnes ont été arrêtées. Près des deux-tiers de ces attaques étaient affiliées à des courants ethno-nationalistes et séparatistes [83 attaques], devant la mouvance jihadiste [24]. Le Royaume-Uni est le pays qui a été le plus touché [60 attaques], devant la France [30] et l'Italie [13].

COOPÉRATION POLICIÈRE ET JUDICIAIRE

L'outil le plus connu, fourni par l'UE pour aider les États membres à se coordonner, est certainement l'agence Europol, créée en 1999. Elle peut, depuis 2002, participer à des enquêtes, sans toutefois effectuer d'arrestations ou de perquisitions. Ses 1 000 agents sont basés à La Haye, aux Pays-Bas, et fournissent leur appui à plus de 40 000 enquêtes internationales par an. Eurojust, autre agence européenne basée à La Haye, permet, elle, de coordonner les autorités judiciaires.

Le mandat d'arrêt européen, créé en 2002, a été une autre avancée en matière de coopération. Opérationnel depuis 2004, il permet à l'autorité judiciaire d'un État membre de demander à tout autre État membre l'arrestation d'une personne présente sur son

territoire. L'individu est ensuite remis à l'État demandeur pour qu'il puisse exercer des poursuites pénales, faire exécuter une peine ou une mesure de sûreté privatives de liberté. Ainsi, en 2016, 16 636 mandats d'arrêt européens ont été émis, et 5 812 ont été exécutés.

SURVEILLANCE DES FRONTIÈRES

Autre outil central de la politique de sécurité de l'Union européenne, le Système d'information Schengen permet aux autorités de partager des informations sur les entrées dans l'espace Schengen.

Plus connue sous le nom de "Frontex", l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes permet quant à elle d'envoyer des agents européens dans des régions sous tension pour soutenir les pays aux frontières de l'Union européenne.

Enfin, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, le "passenger name record" [PNR] oblige les transporteurs aériens à communiquer aux unités de renseignement des États membres les données qu'ils possèdent sur leurs passagers.

Cybersécurité et protection civile

L'Union européenne est également active en matière de cybersécurité. Elle lutte contre le cybercrime grâce à une agence spécialisée et a renforcé les capacités d'Europol en la matière.

En matière de sécurité civile, l'Union européenne dispose d'un "Mécanisme européen de protection civile", qui permet notamment de répondre aux catastrophes de manière coordonnée. A l'été 2017, par exemple, des Canadiens français ont pu être mobilisés pour aider à éteindre les grands feux de forêts au Portugal. ■

Isaure MAGNIEN

La sélection de la rédaction

By heart

Comédien, metteur en scène et dramaturge, Tiago Rodrigues est le directeur du Théâtre national Dona Maria II de Lisbonne. Avec *By Heart*, il évoque l'histoire de sa grand-mère, Candida, éprise de littérature depuis toujours, qui n'a jamais pu accéder aux études qu'elle aurait rêvé de pouvoir suivre. Devenue cuisinière, elle n'a jamais cessé de lire, jusqu'au jour où, sa vision déclinant de manière significative, elle a appris qu'elle était en train de perdre la vue, de manière irrémédiable. Elle a donc exprimé auprès de son petit-fils une requête très particulière: qu'il choisisse pour elle un ouvrage, «*un dernier livre, le livre définitif*», qu'elle pourrait apprendre par cœur, pour pouvoir «*continuer à lire, mentalement*» une fois la cécité totalement installée. Le choix de Tiago Rodrigues s'est porté sur les *Sonnets* de Shakespeare. Et le jour de son 94^e anniversaire, sa grand-mère a récité, par cœur, le sonnet numéro 30. Entre-temps, Tiago Rodrigues, avait entrepris un travail de création, en cherchant notamment les textes qui se réfèrent à l'apprentissage «*par cœur*» mais aussi à ce que signifie, au plus juste, «*apprendre un texte par cœur*» puis le dire et en quoi cet acte peut être important. Se souvenir des mots, les transmettre, les faire vivre, c'est faire pièce au temps qui passe, au vieillissement, à la mort, mais ce peut être aussi, en certaines circonstances, un acte de résistance, politique comme artistique: un texte appris, su et gardé en mémoire, au fond du cœur, est un texte préservé, perpétué et «*Aucun KGB, aucune CIA, aucune Gestapo n'y peut plus rien*», affirme Tiago Rodrigues. Sur scène, des cageots remplis de livres, quelques panneaux, des chaises installées en demi-lune face à la scène... Chaque soir, Tiago Rodrigues invite 10 spectateurs à le rejoindre sur le plateau, à puiser au hasard dans les cageots, et à éprouver, partager avec lui, le temps d'une représentation, cette expérience singulière qui consiste à retenir un texte (des extraits et citations de William Shakespeare, Ray Bradbury, George Steiner, ou encore Joseph Brodsky) et à le dire, à le faire passer à d'autres. Chaque représentation est ainsi unique. Spectacle en français.



Les 26 et 27 septembre, 21h. Fabrique de théâtre, Bastia. ☎ 04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.com

La correspondance des Bonaparte: secrets de famille

Offertes en 1975 à la Ville d'Ajaccio par Christiane Spoturno-Coty, fille du parfumeur François Coty, et versées au fonds de la bibliothèque municipale, 18 lettres autographes de différents membres de la famille Bonaparte sont exposées pour la première fois, dans une scénographie réalisée par Charles Cianfarani. En fait de secrets de famille, ces courriers authentifiés ne réservent aucune révélation renversante. Si l'ensemble exposé comprend une correspondance militaire inédite de Napoléon I^{er}, adressée au général Clarke sur la conduite de la campagne de Saxe en 1813, la plupart de ces écrits traduisent des préoccupations on ne peut plus banales, comme il s'en trouve dans toutes les familles. C'est une note de frais minutieuse dans le fond comme la forme, adressée par Charles-Marie Bonaparte à un ecclésiastique pour la livraison d'un cheval. Le courrier de Madame Letizia à son fils Lucien où il est question de la naissance prochaine du troisième enfant de Louis et Hortense, le futur Napoléon III, mais aussi du prochain séjour de «*Lolotte*», fille aînée de Lucien, chez sa grand-mère. Ou un billet de Marie-Louise à la gouvernante de son fils, Mme de Montesquiou. Ou bien ce mot de Pauline priant Albine de Montholon de lui faire parvenir, depuis Sainte-Hélène, des nouvelles de son frère. Or c'est précisément cette banalité qui en fait l'intérêt, montrant la face intime d'une famille qui, en dépit d'une ascension et de destinées hors-normes, partageait les mêmes soucis et priorités que le commun des mortels et les exprimait sans fard. Une incursion dans les coulisses de l'Histoire, en empruntant la porte du foyer. Entrée libre.

Jusqu'au 14 octobre. Bibliothèque patrimoniale du Musée Fesch, Ajaccio. ☎ 04 95 51 13 00



Les trois cités/E très citè

Le Centre méditerranéen de la photographie [CMP] présente les travaux réalisés dans le cadre du projet photographique *E très citè / Les trois cités*. Mené dans le cadre du Contrat de ville, avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires, dans «*la cité des lacs, des arbres et des monts*», il vise à valoriser l'histoire des quartiers sud de Bastia et la mémoire de ses habitants, et fait écho aux rencontres entre le journaliste et auteur Jérôme Camilly et des habitants du quartier Aurore, au sud de Bastia, qui ont donné lieu à la publication de l'ouvrage *Aurore, les trois cités, Aurora, e très citè*. L'exposition se compose de deux volets. D'une part, une série de 58 photographies couleurs mêlant paysages urbains et portraits d'habitants du quartier, réalisées par Santa Azara à l'occasion d'un atelier de formation à la photographie numérique dirigé par Valérie Rouyer, chargée de mission en pédagogie au CMP. D'autre part, un ensemble de 20 portraits de rue en noir et blanc argentique, réalisés à la chambre photographique par Valérie Rouyer.

Jusqu'au 26 octobre. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

www.spascorse.com

06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND
SHOWROOM
EN CORSE**

CORSE PISCINE & SPAS

Zone Industrielle de Travo,
Face à la Base Aérienne 126,
20240 Ventiseri

APPELS À PROJETS

L'autonomie énergétique de l'île en 2050 ?

C'est possible en misant sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie.

Entreprises, collectivités, associations : l'AUE et l'ADEME s'engagent en soutenant vos projets innovants et exemplaires.

Retirez vos dossiers de demande de subvention

« Bois énergie », « Rénovation énergétique des bâtiments », « Éclairage public », « Solaire thermique » et « Études petite hydroélectricité » sur :

www.aue.corsica

UN' ENERGIJA PÈ L'AVVENE

Ensemble construisons la Corse de demain

U RINNOVU ENERGETICU
Efficacité énergétique des bâtiments



U SOLE
Solaire thermique collectif



U LEGNU
Bois énergie

U LUME
Éclairage public performant, Éclairer juste



L'ACQUA
Études petite hydroélectricité

